

**BANQUE AFRICAINE DE DÉVELOPPEMENT
FONDS AFRICAIN DE DÉVELOPPEMENT**

**Unité des États fragiles (OSFU)
Vice-présidence, Opérations sectorielles**



**ÉVALUATION POUR LE DEUXIÈME CYCLE DE L'APPUI FINANCIER
SUPPLÉMENTAIRE DE LA FACILITÉ EN FAVEUR DES ÉTATS FRAGILES (FEF)**

Le présent document a bénéficié de contributions substantielles de la part des membres du personnel d'OREA, d'OREB, d'ORMU, d'ORWA et d'OSFU, à savoir : C. Baumont-Keita, Spécialiste en chef, Économie (OREA) ; I.Koussoube, Spécialiste en chef, Économie, (ORBM); F. Bakoup, Spécialiste en chef, Économie (ORWA); S. Ba, Économiste-pays en chef (ORWA) ; O. Diakite, Économiste-pays principal (ORCE); S. Wakana (CDFO), F. Soares da Gama, Économiste-pays (ORBM) ; B. Jones, Chargé de développement des capacités principal (OSFU) ; S. Assefa, Chargé principal de la mobilisation des ressources (ORMU) ; R.C. Salvado, ORMU ; S. Zouhon Bi, Macroéconomiste principal, (OSFU); S. Darbo, Économiste-pays principal (OREB) ; Z. Jamal, Économiste-pays principal (ORBM); D. Kalidou, Économiste supérieur (ORCE), et R. Linzatti, Économiste-pays (OREB).

TABLE DES MATIÈRES

	<u>Page</u>
Sigles et abréviations.....	ii
Résumé analytique	iii
1. Introduction.....	1
2. Évaluation globale de la Banque aux États Fragiles	1
3. Justification de l'appui renforcé de la Banque aux États fragiles.....	2
4. Appui de la Banque aux États fragiles dans le cadre du FAD-12.....	3
5. Critères d'éligibilité à l'appui financier supplémentaires de la FEF au titre du FAD-12....	4
6. Évaluation pays par pays.....	6
7. Cadre de désengagement appliqué au cours du FAD-12	10
8. Conclusion et recommandation	12
<u>Tableaux</u>	
Tableau 1 : Disponibilité des ressources de la FEF pour le cycle du FAD-12	3
Tableau 2 : Critères d'éligibilité à l'appui financier supplémentaire de la FEF.....	6
Tableau 3 : Paramètres et seuils pour le cadre de désengagement progressif de l'appui supplémentaire de la FEF	11
Tableau 4 : Évaluation des incidences du cadre de désengagement progressif Durant le FAD-12.....	11
<u>Annexes</u>	
Annexe 1:	
Tableau A.1.1 Moyennes des notes harmonisées Banque/Banque mondiale de l'Évaluation des politiques et des institutions des pays (EPIP) des pays éligibles à l'appui supplémentaire de la FEF, 2007-.....	13
Tableau A.1.2 : Notes EPIP harmonisées et notes de performance des portefeuilles pays 2010.....	13
Annexe 2 :	
Tableau A.2.1 Résumé des évaluations de la performance pays par pays pour la période allant à décembre 2010.....	14
Tableau A.2.2 Documents de programmation recommandés pour l'élaboration de l'appui de la FEF dans le cadre du FAD-12.....	14
Tableau A.2.3 Financement supplémentaire et Allocation fondée sur la performance (PBA) des pays éligibles à la FEF.....	14
Annexe 3: République centrafricaine : Évaluation de l'éligibilité au deuxième cycle de l'appui de la FEF au cours du FAD-12.....	15
Annexe 4 Comores: Évaluation de l'éligibilité au deuxième cycle de l'appui de la FEF au cours du FAD- 12.....	18
Annexe 5 : République démocratique du Congo (RDC) : Évaluation de l'éligibilité au deuxième cycle de l'appui de la FEF au cours du FAD-12.....	20
Annexe 6 : Guinée-Bissau : Évaluation de l'éligibilité au deuxième cycle de l'appui de la FEF au cours du FAD-12.....	23
Annexe 7 : Sierra Leone : Évaluation de l'éligibilité au deuxième cycle de l'appui de la FEF au cours du FAD- 12.....	26
Annexe 8 Mécanisme de désengagement progressif : Pratiques des autres banques multilatérales de développement (BMD).....	29

SIGLES ET ABRÉVIATIONS

AMGI	Agence multilatérale de garantie de l'investissement
AsDB	Banque asiatique de développement
BAD	Banque africaine de développement
BIRD	Banque internationale pour la reconstruction et le développement
BM	Banque mondiale
BMD	Banques multilatérales de développement
CAD	Comité d'aide au développement
CAS	Stratégie d'assistance pays
COMESA	Marché commun pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique australe
DMC	Pays en développement membres
DSP	Stratégie d'assistance par pays
DSRP	Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté
EAC	Communauté de l'Afrique de l'Est
EES	Étude économique et sectorielle
EPIP	Évaluation des politiques et des institutions des pays
FAD	Fonds africain de développement
FDI	Investissement direct étranger
FEC	Facilité élargie de crédit
FEF	Facilité en faveur des États fragiles
FMI	Fonds monétaire international
FRPC	Facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance
FSN	Fonds spécial du Nigeria
GFP	Gestion des finances publiques
IADM	Initiative d'allègement de la dette multilatérale
IDA	Association de développement international
IDH NU	Indice de développement humain des Nations Unies
IDH	Indice de développement humain
IFI	Institutions financières internationales
ITIE	Initiative pour la transparence des industries extractives
LIC	Pays à faible revenu
NU	Nations Unies
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OMD	Objectifs du Millénaire pour le développement
PBA	Allocation fondée sur la performance
PMR	Pays membres régionaux
SREDEF	Stratégie pour le renforcement des Engagement dans les Etats Fragiles
PNB	Produit national brut
PPTTE	Pays pauvres très endettés
PRI	Pays à revenu intermédiaire
RNB	Revenu national brut
SLL	Seuil de soutenabilité de prêt
SRP	Stratégie de réduction de la pauvreté
TIC	Technologies de l'information et de la communication
UC	Unité de compte
UEMOA	Union économique et monétaire ouest-africaine

Résumé analytique

1. Le document présente, pour revue et examen par les Conseils d'administration :i) l'évaluation pays par pays de l'éligibilité au deuxième cycle du financement supplémentaire (pilier 1) de la Facilité en faveur des États fragiles (FEF) au cours du FAD-12. Le document fait suite à la demande formulée dans la Stratégie de la Banque pour le Renforcement des Engagements dans les Etats Fragiles qui mentionne que la continuité de l'appui supplémentaire de la FEF aux pays après les 3 premières années du cycle (dans ce cas le cycle du FAD 11) demande à la direction de mener un exercice qualitatif et quantitatif détaillé d'évaluation de la performance, pays par pays, qui sera présenter pour revue et considération aux Conseils d'administration. La même procédure d'éligibilité à 2 niveaux appliquée sous le FAD 11 a été appliquée pour l'évaluation des pays et re-confirmer de l'éligibilité pour l'appui financier supplémentaire sous le FAD 12. Il faut noter que le désengagement progressif souligné dans ce document a déjà été approuvé par les Plénipotentiaires (voir le rapport du FAD).
2. Le document n'a pas l'intention de présenter une évaluation de la potentielle du premier cycle pour les pays comme le Soudan ou le Zimbabwe. Par ailleurs, ce document ne présente pas une évaluation détaillée pour les pays comme le Burundi (ADF/BD/WP/2010/151/Rev.1/_Add.1) ; Togo (ADB/BD/WP/2011/67 la Côte d'Ivoire (ADF/ BD/WP /2011/48 et le Libéria (ADF/BD/WP/2011/33) car ceux-ci on déjà été approuvés par le Conseil d'administration. Les paramètres et critères méthodologiques utilisés pour l'évaluation de l'éligibilité pour ces pays, déjà validés, sont les mêmes que ceux appliqués dans ce document.
3. Comme on pouvait s'y attendre, les évaluations mettent en évidence une performance variant d'un pays à l'autre, la Sierra Leone affichant une reprise louable, tandis que certains pays connaissent une lente transition due à l'instabilité ou autres facteurs exogènes. Dans l'ensemble, il ressort de l'évaluation pays par pays que tous les six (6) pays répondent aux critères de la Banque pour l'éligibilité au deuxième cycle de l'appui supplémentaire de la FEF au cours du FAD-12.
4. Le désengagement progressif décidé par les Plénipotentiaires se repose sur trois critères : i) les notes harmonisées de l'Évaluation des politiques et des institutions des pays (EPIP) ; ii) le revenu national brut par tête, et iii) la période au cours de laquelle les bénéficiaires de la FEF ont reçu l'appui accru de la Banque. Les modalités de désengagement progressif ont pour objectif d'assurer la prudence dans l'allocation du pool limité des ressources de la Banque aux pays membres régionaux (PMR) fragiles et non-fragiles, et de tenir compte des besoins en ressources de nouveaux bénéficiaires de la FEF au cours du cycle du FAD-12, en l'occurrence le Soudan et le Zimbabwe. Il sied de rappeler que l'inclusion de nouveaux bénéficiaires de la FEF se fait sur recommandation des plénipotentiaires.
5. Les Conseils d'administration sont priés d'examiner et d'approuver l'éligibilité des pays suivants: République centrafricaine, Comores, République démocratique du Congo, Guinée-Bissau, et de la Sierra Leone, au deuxième cycle de l'appui supplémentaire de la FEF sous le FAD-12.

1. INTRODUCTION

1.1 Le document présente, pour revue et examen par les Conseils d'administration :i) l'évaluation pays par pays de l'éligibilité au deuxième cycle du financement supplémentaire (pilier 1) de la Facilité en faveur des États fragiles (FEF) au cours du FAD-12. Le document fait suite à la demande à la demande formulée dans la Stratégie de la Bank pour le Renforcement des Engagements dans les Etats Fragiles qui mentionne que la continuité de l'appui supplémentaire de la FEF aux pays après les 3 premières années du cycle (dans ce cas le cycle du FAD 11) demande à la direction de mener un exercice qualitatif et quantitatif détaillé d'évaluation de la performance, pays par pays, qui sera présenter pour revue et considération aux Conseils d'Administrations. La même procédure d'éligibilité à 2 niveau appliquée sous le FAD 11 a été appliquée pour l'évaluation des pays et re-confirimation de l'éligibilité pour l'appui financier supplémentaire sous le FAD 12. Il faut noter que le désengagement progressif souligné dans ce document a déjà été approuvé par les Plénipotentiaires (voir le rapport du FAD)

1.2 Le document n'a pas l'intention de présenter une évaluation de la potentielle du premier cycle pour les pays comme le Soudan ou le Zimbabwe. Par ailleurs, ce document ne présente pas une évaluation détaillée pour les pays comme le Togo (ADF/BD/WP/2011/67), Burundi (ADF/BD/WP/2010/151/Rev.1/_Add.1) ; la Côte d'Ivoire (ADF/BD/WP/2011/48 et le Libéria (ADF/BD/WP/2011/33) car ceux-ci on déjà été approuvés par le conseil d'administration. La méthodologie et les paramètres utilisés pour l'évaluation de l'éligibilité pour ces pays déjà approuvés sont identiques à ceux appliqués dans ce document

2. ÉVALUATION GLOBALE

2.1 Les évaluations pays par pays révèlent les efforts louables déployés par l'ensemble des six (6) pays bénéficiaires de l'appui supplémentaire pour sortir de la situation de fragilité et de conflit. La performance est cependant variable, la Sierra Leone faisant des efforts constants pour sortir de la fragilité, tandis que la République Démocratique du Congo et les Comores continuent de connaître une lente transition en raison de l'instabilité ou d'autres facteurs exogènes qui entravent leur volonté de consolider la paix et la sécurité sur l'ensemble de leurs territoires.

2.2 Les cinq (5) pays répondent aux critères d'éligibilité au deuxième cycle de l'appui de la FEF au cours du FAD-12, en dépit des ajustements de désengagement progressif proposés ci-après, étant donné qu'aucun d'eux ne s'est écarté de la base de l'appui supplémentaire de la FEF comme convenu au point d'entrée en 2008. La majorité des pays ont amélioré leur performance macroéconomique et continue de mettre en œuvre des réformes structurelles appropriées, comme en témoignent les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes du FMI et d'autres donateurs. Les résultats de ce program ont été d'améliorer la transparence et l'obligation de rendre compte dans la gestion des ressources du secteur public, en adoptant notamment l'Initiative pour la Transparence des Industries Extractives (ITIE). Ce progrès apparaît clairement dans l'amélioration des notes d'EPIP, au cours de la période 2008-2010.

2.3 Tous les five pays ont également fait des progrès louables dans la mise en œuvre des programmes de rétablissement et à faire avancer leurs programmes de réduction de la dette des pays pauvres très endettés (PPTE). La Sierra Leone, la République Centrafricaine, la RDC et la Guinée Bissau ont atteint le point d'achèvement de leurs programmes en faveur des PPTE en atteignant leurs déclenchements négociés tandis que les Comores ont atteint le point de décision et fait des efforts pour rencontrer leurs déclenchements du point d'achèvement.

2.4 Certains pays ont amélioré davantage leurs notes harmonisées d'EPIP de la BAD/Banque mondiale entre 2008 et 2010, les plus grands progrès étant affichés par la République centrafricaine et la Sierra Leone. Les pays bénéficiaires de l'appui supplémentaire de la FEF ont également fait un usage efficace de leurs allocations de ressources dans le cadre de la PBA et de la FEF, comme le montre la moyenne de l'évaluation de la performance du portefeuille (CPPR) au cours de la période 2008 à 2010. Tous les pays ont obtenu une note moyenne relativement à l'évaluation de la performance du portefeuille (CPPR) supérieure à 3,00, sur une échelle de 1 à 5, ce qui reflète l'environnement dans lequel l'aide en cours de la Banque est utilisée de façon efficace et constitue un indicateur de la capacité du pays à absorber les ressources additionnelles des donateurs (l'annexe 1).

2.5 La consolidation de la paix, cependant, demeure un sérieux défi dans certains pays. Au nombre des autres défis notables, figure l'incapacité à faire des progrès dans la réalisation des OMD, à s'attaquer aux contraintes de faibles capacités institutionnelles et humaines, et à redynamiser les activités économiques, en particulier celles du secteur privé dans plusieurs pays. L'appui continu des donateurs, dont la Banque par le biais des allocations fondées sur la performance (PBA) et de la FEF au cours du cycle du FAD-12, s'avère donc crucial pour aider ces pays à financer leur processus de transition, et contribuera à combler les écarts en matière de performance dans plusieurs domaines.

3. JUSTIFICATION DE L'APPUI ACCRU DE LA BANQUE AUX ÉTATS FRAGILES

3.1 Les Conseils d'administration se souviendront que le principal objet de la Stratégie d'engagement accru de la Banque dans les États fragiles est de fournir une assistance adaptée visant à relever les défis de développement omniprésents dans ces pays. L'appui de la Banque se justifie par les contraintes liées à la faiblesse des capacités institutionnelles et humaines, des conditions économiques défavorables, et des contextes politiques fragiles qui brident les perspectives de développement dans ces États fragiles eux-mêmes, et alimentent les risques d'insécurité et de criminalité dans les pays voisins et l'ensemble de la région.

3.2 L'engagement accru de la Banque dans les États fragiles trouve également sa justification dans l'incertitude de l'environnement mondial caractérisé par l'instabilité des cours internationaux des produits alimentaires et du pétrole, ainsi que la menace que constituent le changement climatique et le chômage des jeunes, et la nécessité de créer des systèmes économiques à large assise en Afrique. D'autre part, ces défis font peser un énorme fardeau, en termes de développement, sur les États fragiles qui continuent de se classer dans le quintile inférieur de l'Indice du développement humain des Nations Unies et expliquent le retard accusé dans la réalisation de la majorité des Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD). En effet, comme le révèle l'édition 2011 du Rapport sur le développement dans le monde¹ et le Sommet des Nations Unies sur les Objectifs du Millénaire pour le développement² de septembre 2010, aucun pays à faible revenu aux prises avec la fragilité et un conflit n'a encore réalisé un seul objectif du Millénaire pour le développement ; ces pays accusent généralement un retard de 40 à 60 % par rapport aux pays à faible revenu et à revenu intermédiaire dans la réalisation des OMD. S'agissant des OMD1, 5, 6 et 7 (réduire la pauvreté, améliorer la santé maternelle, lutter contre le VIH/SIDA et autres maladies et assurer la durabilité de l'environnement),

¹ Voir Banque internationale pour la reconstruction et le développement/Banque mondiale, Rapport sur le développement dans le monde, 2011: Conflits, sécurité et développement, Washington DC, Avril 2011

² Voir également Nations Unies (NU), Rapport sur les objectifs du millénaire pour le développement, 2010, à [Http://www.un.org/millenniumgoals](http://www.un.org/millenniumgoals)

seuls trois à (3%) à dix-sept pour cent (17%) des trente-deux (32) États fragiles et touchés par un conflit évalués à travers le monde sont en bonne voie pour réaliser ces objectifs, contre vingt-sept (27%) à quarante-huit pour cent (48%) pour les États non fragiles.

3.3 L'appui accru de la part des partenaires, dont la Banque, s'avère donc essentiel pour relever les défis redoutables du développement et accélérer les progrès vers la réalisation des OMD par les États fragiles au cours des cinq (5) années restant pour parvenir à l'échéance de 2015. En conséquence, la FEF a été dotée de ressources de don, d'un montant de **764 millions d'UC**, pour appuyer les États fragiles au cours du cycle du FAD-12, ce qui représente une hausse de **87,3 % par rapport à l'enveloppe de 408 millions d'UC** qui lui avait été allouée sous le FAD-11. Le total des ressources opérationnelles de la FEF disponible pour le cycle du FAD-12 (2011-13) s'élève donc à **829,59 millions d'UC**, à fin décembre 2010, dont 764 millions d'UC proviennent de l'allocation au titre du FAD-12 et 63,19 millions d'UC³ du reliquat des ressources de la FEF à la fin du FAD-11, y compris l'affectation du revenu net de 2008 du Groupe de la Banque de 60 millions d'UC à la FEF en 2009. Le tableau 1 ci-dessous présente un résumé des ressources disponibles dans les trois guichets de la FEF au cours du cycle du FAD-12, à la date de fin février 2011.

3.4 Ces ressources sous forme de don serviront à maintenir et à approfondir l'assistance apportée aux États fragiles par la Banque au cours du cycle du FAD-11 à l'appui de leurs programmes de transition, pour apurer les arriérés, et financer l'assistance technique et le renforcement des capacités à travers les trois guichets de la FEF.

Tableau 1
Disponibilité des ressources de la FEF au cours de la période du FAD-12 (en millions d'UC)

Source de financement	Guichet de financement supplémentaire (SSW)	Guichet d'apurement des arriérés (ACW)	Guichet d'appui ciblé (TSW)	Total Ressources
FEF Solde des ressources –fin FAD-11	0,00	3,19	62,40	65,59
Allocation du FAD-12	405,00	359,00	0,00	764,00
Total	405,00	362,19	62,40	829,59

Source : Banque africaine de développement

4. L'APPUI DE LA BANQUE AUX ÉTATS FRAGILES DANS LE CADRE DU FAD-12

4.1 Au cours du cycle du FAD-12, la Banque entend continuer de fournir un programme d'aide adapté aux défis particuliers de développement de chaque État fragile. La Stratégie d'engagement accru dans les États fragiles et les Directives opérationnelles de la FEF guideront les activités opérationnelles et l'engagement de la Banque dans ces PMR au cours de la période du FAD-12. Les objectifs stratégiques de la FEF de la Banque au cours du cycle du FAD-12 se déclinent comme suit:

- i) faire usage de l'enveloppe de 405 millions d'UC pour compléter les PBA régulières des six (6) pays bénéficiant de l'appui supplémentaire, et des nouveaux bénéficiaires de la

³ La FEF affichait un solde de 52,88 millions d'UC fin décembre 2010, dont 49,69 millions d'UC de la Banque africaine de développement (BAD) et 3,19 millions d'UC du Fonds africain de développement (FAD). En février 2011, le Conseil d'administration a approuvé la décision de la Direction d'allouer 49,69 millions d'UC de la BAD accroître la capacité d'engagement anticipé de la Douzième reconstitution des ressources du FAD-12 (Voir Banque africaine de développement, Proposition de transfert des ressources du guichet d'apurement des arriérés à la Facilité en faveur des États fragiles (FSF) to FAD, ADB/BD/2010/220/REV.1 Fév. 2011.

FEF. L'allocation d'appoint par pays sera ajoutée aux PBA des bénéficiaires pour financer des investissements stratégiques qui sont alignés sur la Stratégie d'engagement accru de la Banque dans les États fragiles et les priorités opérationnelles de la Banque, comme souligné dans le Rapport⁴ des Plénipotentiaires du FAD-12 et la Stratégie à moyen terme (SMT) d'ordre plus général de la Banque. OSFU s'attend à ce que les ressources soient utilisées de manière efficace et efficiente pour combler le sérieux déficit d'infrastructure, améliorer la prestation des services et accroître la création d'emplois et d'opportunités productives de recettes dans les pays bénéficiaires de l'appui supplémentaire de la FEF ;

- ii) faire usage de l'enveloppe de 359 millions d'UC pour financer l'apurement des arriérés dans tout État fragile qui répond aux critères d'éligibilité à l'appui offert par le guichet d'apurement des arriérés de la FEF. Ces opérations doivent être collectivement entreprises en partenariat avec la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI) et l'appui de la communauté internationale. OSFU s'engage à rendre compte de l'état d'utilisation des ressources du pilier II aux Plénipotentiaires dans le cadre de la Revue à mi-parcours du FAD-12 ;
- iii) Accroître et améliorer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des opérations appuyées par le Guichet d'assistance technique et de renforcement des capacités de la FEF, l'objectif général étant de jeter une base solide pour des institutions efficaces et résilientes du secteur public dans les pays bénéficiaires de la FEF.

5. CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ À L'APPUI FINANCIER SUPPLÉMENTAIRE DE LA FEF AU TITRE DU FAD-12

5.1 Critères appliqués pour l'évaluation de la performance au cours du cycle du FAD-11

5.1.1 Comme souligné dans la Stratégie d'engagement accru dans les États fragiles de la Banque, pour que l'appui supplémentaire de la FEF se poursuive au-delà du premier cycle de trois (3) ans (en l'occurrence le FAD-11), il faudra une performance jugée satisfaisante, établie à l'issue d'un examen formel pays par pays, effectué par la direction, qui fera l'objet de présentation aux Conseils d'administration pour examen et approbation.

En conséquence, des évaluations ont été réalisées au cas-par-cas pour les bénéficiaires de la FEF afin d'établir les progrès accomplis durant la phase de transition au cours du premier cycle (ADF 11), et sur la base de ces progrès, des recommandations ont été faites pour le deuxième cycle de l'appui de la FEF au cours de la période du FAD-12.

5.1.2 Recours est fait à un processus à deux étapes pour évaluer les progrès accomplis durant la phase de transition par chaque pays, comme souligné dans le document de stratégie de la Banque relative au renforcement des engagements dans les États Fragiles et FAD-12, au Cap, en février 2010. La première étape réaffirme l'éligibilité des pays à l'appui supplémentaire de la FEF sous le FAD-12, conformément aux critères définis dans le tableau 2, qui ont été approuvés par les Plénipotentiaires et le Conseil d'administration dans le cadre du FAD-11. La deuxième étape évalue les progrès réalisés par les six (6) pays bénéficiaires sous le FAD-11 au regard de sept (7) critères retenus.

⁴ Voir Fonds africain de développement (FAD), Rapport de douzième reconstitution générale des ressources du Fonds africain de développement (FAD-12), FAD/BD/WP/2010/116, Octobre 2010

5.1.3 Une évaluation quantitative et qualitative détaillée de la performance est effectuée pour les cinq (5) bénéficiaires de l'appui financier supplémentaire de la FEF sous le FAD-11, qui met en évidence les progrès réalisés par chaque pays dans les domaines suivants :

- a) Consolidation de la paix et de la sécurité ;
- b) Mise en œuvre du Programme d'aide du FAD telle que traduite par :
 - la performance telle que mise en évidence par les notes de l'Évaluation des politiques et des institutions des pays (EPIP)
 - la performance du portefeuille depuis 2008
 - les profils des décaissements
 - le nombre d'années au cours desquels le pays a bénéficié d'un appui accru.
- c) Réformes macroéconomiques et structurelles
 - Mise en œuvre des programmes du FMI
 - Mise en œuvre des réformes structurelles telle que notée dans les documents de programmation du FMI.
- d) Mise en œuvre de programmes conjoints
 - Progrès accomplis au titre de l'initiative en faveur des Pays pauvres très endettés
 - Progrès accomplis au titre des autres programmes conjoints

Tableau2

Critères d'éligibilité à l'appui supplémentaire de la Facilité en faveur des États fragiles

Critères d'éligibilité applicables à la première étape	
Engagement à consolider la paix et la sécurité	Pour démontrer sa volonté de consolider la paix et la sécurité après la crise ou le conflit, le pays doit : <ul style="list-style-type: none"> • avoir signé un accord de paix global reconnu à l'échelle internationale ou un accord de sortie de crise ou de réconciliation, ne pas être le théâtre d'importantes hostilités ; et • disposer d'une autorité gouvernementale qui fonctionne ou d'un gouvernement de transition que les parties prenantes et la communauté internationale jugent généralement acceptable.
Besoins sociaux et économiques non satisfaits	Les États sortant d'une crise et ceux en transition sont considérés comme faisant face à une combinaison particulièrement difficile de circonstances illustrée par : <ul style="list-style-type: none"> • de graves difficultés économiques chroniques occasionnées par le conflit, comme en témoigne la contraction du produit intérieur brut réel par habitant de 10 % ou plus depuis 1990 ; et • des niveaux extrêmement faibles de développement humain tel qu'indiqué par le classement du pays dans le quintile inférieur de l'Indice de développement humain des Nations Unies.
Critères d'éligibilité applicables à la deuxième étape	
Conditions macroéconomiques améliorées et saines politiques de la dette	Évaluation du programme d'un pays en vue de l'amélioration de sa performance macroéconomique et de sa politique de gestion de la dette, effectuée en étroite collaboration avec d'autres partenaires et sur la base d'indicateurs clés de performance utilisés pour orienter l'engagement et évaluer les progrès du pays à moyen terme.
Saines pratiques en matière de gestion financière	Évaluation de la détermination d'un pays à adopter de saines pratiques de gestion des finances publiques, effectuée sur la base des progrès accomplis par le pays pour réformer son système de gestion des dépenses publiques, s'attaquer sérieusement à la corruption et relancer ou renforcer ses institutions de mobilisation des recettes
Transparence des comptes publics	Suivi de la transparence des comptes publics, en évaluant la régularité des rapports ou des publications sur les recettes et les dépenses publiques, les charges du service de la dette externe et les nouveaux emprunts.

6 ÉVALUATION PAYS PAR PAYS

6.1 République Centrafricaine (RCA)

6.1.1 Depuis le début de sa transition en 2005, la RCA a réalisé des progrès significatifs dans le domaine de la consolidation de la paix et la sécurité, s'attachant à mettre en œuvre des réformes économiques et financières, et à améliorer les conditions de vie de sa population. Toutefois, le pays continue d'être un État fragile, comme le montre sa note d'EPID de 3.00 en 2010, qui est inférieure au seuil de 3,2 requis pour ne pas être considéré comme un État fragile. Le 23 janvier 2011, la RCA a organisé des élections présidentielles et législatives, prévues initialement en mai 2010, mais reportées à trois reprises à la demande des principaux partis politiques et partenaires au développement. Ce scrutin a vu la réélection au premier tour du président sortant, François Bozizé. Le déroulement sans heurts des élections, en dépit des contestations par les principaux partis de l'opposition, devrait permettre à la RCA de consolider le processus de paix et de stabilisation politique initié après le retour à la légalité constitutionnelle en 2005.

6.1.2 En ce qui concerne la situation économique, la RCA a renoué avec la croissance économique en 2010, avec un taux de croissance du PIB estimé à 3,4%. Cette tendance économique positive, qui devrait se consolider en 2011 et 2012, intervient après que le pays ait subi en 2009 toute la rigueur de

la crise financière déclenchée en 2007. Au chapitre des réformes, le pays est, pour la première fois, parvenu à achever avec succès son programme économique et financier avec le concours du FMI par le biais de la Facilité Elargie de Crédit (ETF). La sixième et dernière revue du programme a été approuvée le 25 août 2010 par le Conseil d'administration du FMI, traduisant ainsi la reconnaissance par la communauté internationale des efforts faits par les autorités centrafricaines au niveau des réformes économiques et financières. Cette performance a permis à la RCA d'atteindre le point d'achèvement dans le cadre de l'initiative en faveur des Pays Pauvres très Endettés (PPTE) et de l'Initiative d'Allègement de la Dette Multilatérale (IADM).

6.1.3 La RCA a également accompli des progrès, quoique limités, dans la mise en œuvre de la stratégie conjointe appuyée par la Banque et la Banque Mondiale, comme le montre la revue à mi-parcours effectuée par les deux institutions à fin 2010. Des résultats positifs significatifs ont été enregistrés dans la mise en œuvre du pilier I de la stratégie conjointe concernant la gouvernance économique et le renforcement des capacités institutionnelles. Plus d'efforts devraient être faits par la BAD et la Banque Mondiale, de même que par le gouvernement, afin d'accélérer et de renforcer les opérations proposées sous le Pilier II de la stratégie, notamment la réhabilitation et le développement de l'infrastructure socio-économique. Par ailleurs, le gouvernement a, le 31 décembre 2010, achevé la mise en œuvre de son Document de Stratégie pour la Réduction de la Pauvreté (DSRP) pour 2008-2010. Il ressort du rapport de l'évaluation indépendante du DSRP que bien que les résultats dans l'ensemble soient positifs, des améliorations devront être apportées pour le deuxième DSRP actuellement en cours de préparation. S'agissant du développement humain, le dernier rapport OMD progrès report montre que la réalisation des objectifs reste limitée étant donné l'ampleur des défis. Ainsi, dans le rapport du PNUD (2010), la RCA se classe 179^e sur 183 pays sur l'Indice de développement humain (IDH), 86 % de la population n'ayant pas accès aux services sociaux de base. L'espérance de vie à la naissance est estimée à 45,1 ans, et l'accès aux soins durant la grossesse et l'accouchement, ainsi qu'aux services de planification familiale, est limité. Les inégalités entre les sexes sont alarmantes, ce qui classe le pays 153^e sur 177 pays en ce qui concerne le développement sexospécifique. Somme toute, il est peu probable que la RCA réalise la majorité des OMD à l'horizon 2015. Cela étant, des efforts significatifs sont en train d'être déployés par le gouvernement centrafricain, comme en témoigne l'augmentation des dépenses destinées à réduire la pauvreté et à améliorer la sécurité et le maintien de la paix dans le cadre du DSRP. En outre, l'apurement des arriérés de salaires et le recrutement de nouveaux fonctionnaires et employés de l'État au sein de la fonction publique, conjugué à la maîtrise de l'inflation, ont contribué à réduire la tension sociale (annexe 4).

6.2 Comores

6.2.1 Les Comores sortent d'une longue période de programme dans un contexte d'instabilité politique, qui a eu une incidence négative sur la gestion économique, l'appui des donateurs et la croissance depuis les années 70. La note harmonisée d'EPIP du pays s'est améliorée, passant de 2,35 en 2008 à 2.70 en 2010. La croissance économique commence à repartir, et devrait augmenter de 2,1 pour cent en 2011, en hausse par rapport à une moyenne annuelle de 1,4 pour cent entre 2008 et 2009, cela étant dû en grande partie à une hausse exceptionnellenent importante de la demande globale, induite par les donateurs, et à la construction du secteur privé financée par les transferts de fonds des migrants. Le programme de réforme à moyen terme du gouvernement, qui s'inscrit dans le DSRP, vise à donner un coup de fouet à la croissance économique et à améliorer les conditions de vie dans un cadre macro-économique stable. Au-delà de l'agriculture de subsistance, la relance économique doit être impulsée par l'accélération des travaux publics (financés par les donateurs) et l'accroissement de l'investissement direct étranger (IDE) dans le tourisme, avec la reprise des projets suspendus. Le programme de réforme est axé sur l'amélioration du climat d'investissement et de la gouvernance afin d'encourager

l'investissement, et le développement de l'infrastructure pour soutenir l'activité du secteur privé, en particulier le tourisme, ainsi que l'appui à la productivité agricole et la diversification de l'économie. Suite à un rebondissement intervenu en 2009, au détriment de la baisse des prix des importations, on s'attend à ce que les termes de l'échange connaissent une modeste amélioration à moyen terme, en dépit d'un certain affermissement des prix à l'importation au fur et à mesure que l'économie mondiale amorce une reprise (voir l'annexe 5).

6.3 République démocratique du Congo (RDC)

6.3.1 La RDC a effectivement mis en œuvre une Stratégie pour la réduction de la pauvreté et la croissance (SRPC), adoptée en 2006, qui a guidé l'élaboration de toutes les politiques du gouvernement. La SRPC, qui met l'accent sur la paix et la construction de l'État, ainsi que la réinsertion et la reconstruction des communautés, a été prorogée de 2008 à 2010. La préparation de la SRPC 2 pour la période 2011–2015 est à sa phase finale. La mise en œuvre de la SRPC a conduit à l'amélioration de la performance macroéconomique, après une croissance irrégulière et des cycles d'inflation et de dépréciation du taux de change. Le Document de stratégie, 2008-2012, de la Banque est aligné sur les objectifs de la SRPC. L'évaluation effectuée dans le cadre de la revue à mi-parcours en 2010 indique que la RDC a réalisé des progrès significatifs au regard des références choisies de la Banque : i) consolidation de la stabilité et de la croissance macro-économiques, avec un taux de croissance du PIB de 6,3 %, ii) gestion efficace des finances publiques, en ce sens qu'elle a offert un bon cadre pour la discipline budgétaire et l'exécution efficace du budget, iii) de solides mécanismes de suivi et évaluation ont également contribué à assurer une utilisation efficace et efficiente des ressources des donateurs, dont celles de la Banque. Le pays a également mis en œuvre plusieurs réformes structurelles incluant la mobilisation des recettes intérieures, la modernisation de l'administration de l'impôt et des droits de douane, et la création d'un guichet unique de douane aux principaux postes-frontières, mais beaucoup reste à faire. Dans le secteur de l'infrastructure, il a été réalisé 80 km de routes bitumées, 100 km de routes rurales, et 29 sources d'eau.

6.3.2 En dépit des progrès enregistrés au plan de la croissance économique, la relance économique de la RDC demeure fragile et vulnérable aux chocs extérieurs. En outre, la RDC a accompli des progrès vers la réalisation des OMD, notamment en ce qui concerne l'éducation primaire, et la santé maternelle et infantile, mais continue d'être à la traîne pour ce qui est des cibles dans les domaines clés que sont la réduction de la pauvreté, la lutte contre le VIH/SIDA, et la protection de l'environnement. La RDC se classe 168^e sur 169 pays sur l'Indice de développement humain 2010 des Nations Unies; la pauvreté est généralisée, 60% de la population vivant avec moins d'un dollar EU par jour. En raison de ce qui précède, la Direction propose l'octroi de l'appui supplémentaire de la FEF au pays, et un suivi étroit de la performance du pays au cours du FAD-12 (annexe 7). Le soutien de la Banque a également mis l'accent sur l'aide à la RDC pour atteindre le point d'achèvement de l'Initiative renforcée du PPTE qui a été réalisé en juin 2010. Le Groupe de la Banque prépare actuellement un programme de soutien visant à renforcer la capacité de l'unité de gestion de la dette, les ressources humaines, la gestion des données de la dette et l'analyse de viabilité de la dette afin de garantir que la future dette restera à des niveaux durables.

6.4 Guinée-Bissau

6.4.1 Avec une note harmonisée de 3.27 d'EPIP Banque mondiale/BAD en 2010, le pays reste fragile, mais continue de faire des progrès dans la consolidation de la paix et de la sécurité. La performance macro-économique s'est améliorée suite à la mise en œuvre de deux programmes suivis par le personnel du FMI en 2006 et 2007. La Guinée-Bissau a également accompli des progrès

considérables en remplissant les conditions prévues pour atteindre le point d'achèvement au titre de l'initiative en faveur des PPTE en décembre 2010. Le pays a satisfait à 10 des 11 déclencheurs du point d'achèvement et sollicité une dérogation pour le dernier critère à n'avoir pas été rempli, à savoir la publication de rapports d'exécution du budget deux fois l'an, à compter de 2001. Après une période de non-conformité due à l'instabilité politique et institutionnelle, les autorités ont, en 2011, commencé à publier des rapports trimestriels sur l'exécution du budget.

6.4.2 La croissance économique est également demeurée résiliente, particulièrement après 2008, induite principalement par les fortes exportations et un secteur de la construction en plein essor. Le pays a également accompli des progrès dans la mise en œuvre des réformes structurelles, notamment, l'adoption d'une nouvelle loi sur les marchés en juillet 2008 qui a porté création de service central des marchés et d'une autorité de réglementation des marchés afin de renforcer la surveillance et le contrôle des marchés publics ; le gouvernement a commencé à publier et à transmettre au Parlement des rapports d'exécution budgétaire trimestriels, afin d'assurer une meilleure diffusion des informations sur l'exécution budgétaire. Le programme budgétaire à moyen terme continuera de mettre l'accent sur le renforcement de la politique budgétaire et la réalisation de la soutenabilité de la dette. Cette stratégie vise à renforcer le recouvrement des recettes, et à dégager des ressources pour les dépenses prioritaires.

6.4.3 Le premier document de stratégie nationale pour la réduction de la pauvreté (DENARP) de la Guinée-Bissau couvre la période 2007-2010, mais les revues annuelles des performances faisaient état d'efforts insuffisants dans la mise en œuvre de la stratégie. La mise en œuvre a été entravée par une combinaison d'événements politiques, le problème connexe de taux élevé de renouvellement du personnel au sein des institutions, particulièrement en ce qui concerne le personnel cadre essentiel, et les défis de gouvernance et de financement. Un deuxième DSRP est en préparation, pour lequel une assistance technique a été fournie au titre du pilier III de la FEF. Le DSRP devrait être finalisé d'ici le deuxième trimestre de 2011.

6.4.4 La Guinée-Bissau a accompli des progrès limités dans la réalisation de certains OMD, et continue d'être à la traîne s'agissant des objectifs dans les domaines clés que sont la santé, l'alimentation en eau et l'assainissement. Le pays se classe presque au bas du tableau dans le monde, pour ce qui est des indicateurs de santé maternelle et infantile. La consolidation de la paix et de la sécurité reste toujours un défi majeur. En raison des efforts accomplis par le pays et des défis restants, la Direction a recommandé l'octroi de l'appui supplémentaire à la Guinée-Bissau sous le FAD-12 (annexe 8).

6.5 Sierra Leone

6.5.1 Le pays fait des efforts constants pour sortir de la fragilité, avec une note harmonisée d'EPIP de 3,33 en 2010, légèrement supérieure au seuil de 3,42 défini pour les États fragiles touchés par les conflits. Le pays a également fait des progrès significatifs dans la mise en œuvre du programme d'aide de la Banque sous le FAD-11, notamment en luttant contre la pauvreté, en stabilisant le cadre macro-économique, en mettant en œuvre des réformes structurelles et en améliorant, dans une certaine mesure, le cadre porteur pour les activités du secteur privé.

6.5.2 Depuis sa sortie de crise en 1999, la Sierra Leone a mis en œuvre deux (2) Stratégies de réduction de la pauvreté (SRP), une SRP intérimaire en 2001, suivies du premier DSRP-I (2005-2007), et met actuellement en œuvre le troisième DSRP, Un Agenda pour le changement, couvrant la période 2008-2012. À la faveur de la mise en œuvre de la SRP, la Sierra Leone a réalisé des progrès significatifs dans l'amélioration de son cadre macro-économique, de la situation de sa dette extérieure

ainsi que de la gestion des ressources du secteur public. Selon l'évaluation ex-post 2010 des programmes de long terme du FMI (Ex Post Assessment of Long Term Program Engagement)⁵, la stabilité macroéconomique a été maintenue de mi-2005 à 2010. Le pays a également atteint son point d'achèvement au titre de l'initiative en faveur des PPTE fin 2006. L'allègement de la dette consenti dans le cadre de l'initiative PPTE et de l'IADM a amélioré la perspective de la stabilité de la dette du pays et créé une marge pour de nouveaux emprunts afin d'accélérer les investissements prioritaires dans le secteur public. Toutefois, lors de la deuxième revue (mission de mars 2011) du programme au titre de la FEC, les services du FMI ont indiqué que le principal défi qui se pose aux autorités consiste à accélérer l'investissement dans l'infrastructure et les services, tout en maintenant la stabilité macroéconomique.

6.5.3 Des progrès ont été également réalisés dans le domaine de la gestion des finances publiques, quoique des faiblesses persistent dans l'élaboration et l'exécution du budget, les pratiques de passation des marchés, ainsi que l'évaluation et la planification des projets. Toutefois, à l'image des autres États fragiles, le pays a accompli des progrès limités dans la réalisation des OMD, bien qu'ayant mis en œuvre deux SRP. La stratégie de réduction de la pauvreté en cours, Un Agenda pour le changement, reconnaît la nécessité de continuer à améliorer la santé, l'éducation et la gouvernance ainsi que de réhabiliter et de reconstruire l'infrastructure (énergie, alimentation en eau et assainissement, ports et routes).

6.5.4 Les principaux indicateurs socio-économiques de la Sierra Leone continuent d'être à la traîne par rapport à ceux des autres pays de l'Afrique subsaharienne, et l'extrême pauvreté reste généralisée, 70% des jeunes du pays étant sans emploi. Récemment, les crises alimentaires, pétrolières et financières mondiales ont exacerbé la pauvreté, particulièrement au niveau des jeunes, de la population urbaine et périurbaine. En raison de ces défis, la Direction propose que la Sierra Leone soit autorisée à bénéficier du deuxième cycle d'appui financier supplémentaire de la FEF au cours du FAD-12 (voir l'annexe 10).

7. DESENGAGEMENT PROGRESSIF APPLIQUEESAU COURS DU FAD-12

7.1. À la création de la FEF en 2008, il avait été prévu que l'appui supplémentaire accru de la Facilité devrait être fourni sur une période limitée de six (6) ans, soit deux cycles du FAD à compter du FAD-11⁶. La Direction était d'avis que l'accroissement des ressources de l'appui supplémentaire pourrait accélérer le réengagement et le processus de relance dans les pays éligibles, ceci ne devrait pas être considéré comme une assistance à long terme du FEF afin d'éviter le « syndrome de dépendance » tout en donnant l'occasion aux pays de bénéficier d'une plus large allocation basée sur la performance, spécialement pendant les périodes d'importante reconstitution relatives du FAD. La direction était d'avis, compte tenu des ressources limitée. Le désengagement de certains pays feraient de la place à d'éventuels arrivant qui seraient touchés par des crises profonds ou conflits.

7.2 Par ailleurs, les Plénipotentiaires, lors de leur troisième réunion à Abidjan, Côte d'Ivoire (Mai 2010) ont décidé de modalités de désengagement composées de de la révision des performance. Les critères sont : i) la note harmonisée BAD/Banque mondiale de l'Évaluation des politiques et des institutions des pays; ii) le revenu national brut par habitant sur la base de la parité des pouvoirs d'achat, et iii) la durée du réengagement, y compris l'engagement dans le cadre du Mécanisme en

⁵ Voir International Monetary Fund (IMF) "Sierra Leone: Ex Post Assessment of Long-Term Program Engagement" IMF Country Report No 10/371, décembre 2010.

⁶ Voir Banque africaine de développement, Stratégie d'engagement accru dans les États fragiles, FAD/BD/WP/2008/10 Or ADB/BD/WP/2008/37, Mars 2008.

faveur des pays sortant de conflit (PCCF). Les critères tiennent compte de la nécessité d'établir un équilibre entre des considérations concurrentes pour fournir davantage de ressources (à partir d'un pool fixe) à des pays confrontés à des défis socioéconomiques et de développement sur une longue période. et également⁷:

7.3 Les critères sont appliqués en comparant les performance des pays respectives entre eux. Cela signifie que si les critères concernant la note EPIP et le revenu national brut par habitant d'un pays se situent au dessus du seuil, la réduction dans l'aide supplémentaire du FEF sera de 30 pour cent.

Tableau 3
Paramètres et seuils pour le Cadre⁸ de désengagement progressif de l'appui supplémentaire de la FEF

Paramètres	Objectif	Seuil	Réduction avant l'application des planchers et des seuils
Moyenne de la note EPIP Banque mondiale/BAD	Mesurer la performance par rapport à l'indicateur de fragilité convenu	Plus de 3,30	10 %
Revenu national brut par habitant sur une base de parité de pouvoir d'achat	Mesurer la capacité interne de générer des ressources pour le développement économique	Plus de 500 dollars EU	20 %
Durée du réengagement (y compris l'engagement antérieur à la Facilité en faveur des États fragiles, c.-à-d. au titre du Mécanisme en faveur des pays sortant de conflit)	Établir une distinction entre les pays suivant la durée de l'appui fourni par la communauté internationale, en vue de privilégier ceux dont le réengagement est récent	Plus de 6 ans	20

Tableau 4
Évaluation des incidences du cadre de désengagement progressif durant le FAD-12⁹

Pays	Moyenne de la note EPIP (Seuil : $\geq 3,30$)	Revenu national brut par habitant (Seuil: ≥ 500 \$EU)	Durée du réengagement en 2010 (Seuil : ≥ 6 ans)	Taux de déduction
République centrafricaine	3.00	730	5 ans (2006)	20 %
Comores	2.70	1,170	4 ans (2007)	20 %
Congo, Rép. dém.	3.04	290	7 ans (2004)	20 %
Guinée-Bissau	3,27	530	7 ans (2004)	40 %
Sierra Leone	3,42	750	7 ans (2004)	50 %

7.4 Les allocation du FAD 12 an 2011 (ADF/BD/IF/2011/13) ont contribué aussi bien pour l'aide supplémentaire que pour les allocations fondés sur la performance aux pays éligibles pour le second cycle de l'appui supplémentaire de la FEF. Ceci a été souligné dans l'annexe 1 Tableau A.1.1 et Tableau A.2.3.

⁷ Voir Fonds africain de développement (FAD), Proposition d'ajustement de la stratégie d'engagement accru dans les États fragiles, Document de travail, Douzième reconstitution des ressources du FAD, Février 2010, Le Cap, Afrique du Sud.

⁸ Voir Fonds africain de développement (FAD), Document de travail sur «l'allocation des ressources», Reconstitution des ressources du FAD-12, Troisième réunion, mai 2010, Abidjan, Côte d'Ivoire.

⁹ Voir Fonds africain de développement (FAD), Document de travail sur «l'allocation des ressources ».

8. CONCLUSION ET RECOMMANDATION

8.1 Conclusion

8.1.1 Ce document présente pour examen et approbation par les Conseils d'administration, une évaluation de l'éligibilité au deuxième cycle de l'appui supplémentaire de la FEF, cinq (5) tels que la République Centrafricaine (CAR), Les Comores, La République Démocratique du Congo (DRC), la Guinée Bissau et la Sierra Leone. Les évaluations ont montré que ces cinq pays ont fait des divers progrès dans leur transition vers une sortie de la fragilité mais qu'il existait encore des défis. Par conséquent, ces cinq pays ont été reconnus comme étant éligible pour le second cycle de l'appui supplémentaire de la FEF pendant la période du FAD 12..

8.1.2 La direction apprécie les conseils fournis par les membres de CODE et continuera à aborder les aspects plus stratégiques tels que (i) les incitations à faire des progrès avec possibilité d'accéder à des ressources supplémentaires pour le développement économique et social ; (ii) La Prise en compte de nouveaux venus (iii) les problèmes relatives à la durée du désengagement et (iv) les options pour traiter les situations dans lesquelles les pays en progrès pourraient tomber à nouveau dans une situation de crises. Ceci aussi bien que d'autres plus larges problèmes liés à la mise en œuvre du SEEFS seront traités avec les équipes de la Banque sous la supervision de OSFU.

8.2. Recommandation

8.2.1 Les Conseils d'administration sont priés d'examiner et d'approuver :

- l'éligibilité des pays suivants : République centrafricaine (RCA), Comores, République démocratique du Congo (RDC), Guinée-Bissau, et la Sierra Leone au deuxième cycle de l'appui supplémentaire de la FEF au cours du FAD-12.

TABLEAU A.1.1
Moyennes harmonisées BAD et Banque mondiale de l'Évaluation des politiques et des institutions des pays, 2007-2011 obtenues par les pays éligibles à l'appui supplémentaire de la FEF

Pays	2007	2008	2009	2010
République centrafricaine	2,52	2,70	2,75	3,00
Comores	2,41	2,43	2,48	2,70
Congo, RDC	2,77	2,75	2,77	3,04
Guinée-Bissau	2,64	2,81	2,84	3,27
Sierra Leone	3,16	3,22	3,30	3,42

Source : Banque mondiale

TABLEAU A.1.2
Notes harmonisées EPIP et notes de l'évaluation de la performance du portefeuille pays (EPPP)

Pays	Notes harmonisées EPIP			Note de l'évaluation de la performance du portefeuille ¹⁰			
	2008	2010	% de variation 2008	2009	2010	NOTE MOY. 2008/10	
centrafricaine	2,70	3,00	2,8	4,5	4,5	4,5	4,5
Comores	2,43	2,70	2,7	1,5	4,5	4,5	3,5
Congo, RDC	2,75	3,04	0,3	3,5	4,0	3,4	3,6
Guinée-Bissau	2,81	3,27	1,4	3,5	4,00	2,8	3,4
Sierra Leone	3,22	3,42	3,5	3,5	4,0	2,9	3,5

Sources: Banque Mondiale et Banque Africaine de Développement

18. La désignation est passée de Note d'évaluation de la performance du portefeuille (CPR) à Évaluation de la performance du portefeuille (EPP) en 2010

TABLEAU A.2.1
Résumé de l'évaluation des performances pays par pays pour la période allant à décembre 2010

Indicateurs	RCA	Comores	RDC	Guinée Bissau	Sierra Leone	Togo
Recommandations de la Direction concernant l'éligibilité à la FEF sous le FAD-12	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Consolidation de la paix et de la sécurité	RI	RI	RI	RI	CP	CP
Mise en œuvre des stratégies de réduction de la pauvreté (SRP)	CP	RI	CP	RI	CP	RI
Maintien de la stabilité macroéconomique	RI	RI	CP	RI	CP	RI
Progrès réalisés sur le plan de l'initiative PPTE	CP	CP	CP	CP	CP	CP
Saines pratiques en matière de gestion financière	CP	RI	CP	CP	CP	CP
Amélioration de la transparence des comptes publics	CP	RI	CP	CP	CP	CP
Progrès en matière de mise en œuvre des réformes structurelles et du cadre d'investissement du secteur privé	RI	RI	RI	RI	RI	RI
Classement sur l'IDH NU (sur 169 pays)	159	140	168	164	158	139

Note: CP: Progrès louables ; RI: requiert une amélioration.

TABLEAU A.2.2

Documents de programmation recommandés pour l'élaboration de l'appui de la FEF dans le cadre du FAD-12

Pays	Documents de programmation actuels et période de couverture	Documents de programmation proposés devant refléter l'utilisation des ressources de l'appui supplémentaire de la FEF
Congo, RDC	DSP, 2008-2012	Mise à jour du DSP ou Revue à mi-parcours
Guinée-Bissau	DSP 2005-2009, mais prorogé à 2010	Nouveau DSP ou Mise à jour du DSP
Sierra Leone	Stratégie d'assistance conjointe 2009-2012	Mise à jour du DSP/ Rapport de revue à mi-parcours
Togo	DSP intérimaire, 2009-2010	Nouveau DSP, Mise à jour du DSP ou prorogation de la stratégie intérimaire en cours
Comores	DSP intérimaire, 2009-2010	Nouveau DSP, Mise à jour du DSP ou prorogation de la stratégie intérimaire
République centrafricaine	Stratégie d'assistance conjointe, 2009-2012	Mise à jour du DSP/Revue à mi-parcours

TABLEAU A.2.3

Financement supplémentaire et Allocation fondée sur la performance (PBA) des pays éligibles à la FEF

Pays bénéficiaires de la FEF	FAD-11			FAD-12			% variation		
	Appui supplémentaire de la FEF	PBA	Total FAD-11	Appui supplémentaire de la FEF	PBA	Total FAD-12	Appui supplémentaire de la FEF	PBA	Total FAD-12 / FAD-11
Sierra Leone	42,80	26,00	68,80	28,71	22,22	50,93	-32,9	-14,5	-26,0
Congo, RDC	60,00	209,00	269,00	60,00	169,69	229,69	0,0	-18,8	-14,6
Comores	10,00	6,00	16,00	10,00	5,59	15,59	0,0	-6,8	-2,6
République centrafricaine	11,90	19,00	30,90	26,23	16,71	42,94	120,4	-12,1	39,0
Guinée Bissau	10,00	13,00	23,00	12,51	9,27	21,78	25,1	-28,7	-5,3

Source: Banque africaine de développement

République centrafricaine: Évaluation de l'éligibilité au deuxième cycle de l'appui supplémentaire de la FEF au cours du FAD-12

Indicateur	Pilier I - Appui supplémentaire – Critères d'éligibilité applicables à la première étape
Volonté de consolider la paix et la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • La République centrafricaine (RCA) a obtenu une note harmonisée d'EPIP de 3.00 en 2010, et demeure par conséquent un État essentiellement fragile. • Après une longue période d'instabilité, la RCA a commencé à consolider la paix et la sécurité, ainsi qu'à réactiver l'économie dévastée par la guerre. • La situation politique s'améliore depuis les élections présidentielles et législatives de 2005, qui ont débouché sur un processus de réconciliation nationale, la signature d'accords de paix entre le gouvernement et les principaux groupes militaires en 2007 et 2008, la promulgation d'une loi d'amnistie en octobre 2008, et la tenue d'un dialogue politique inclusif.
Besoins sociaux et économiques non satisfaits	<ul style="list-style-type: none"> • La RCA est classée 159^e sur 169 pays sur l'Indice de développement humain 2010 des Nations Unies. • La pauvreté est généralisée, le taux de pauvreté absolue généralisée, en 2007 est, supérieur à 62% de la population vivant avec moins de 1,25 \$ par jour (PPA). • La relance économique a commencé à s'accélérer depuis 2004, mais a connu un ralentissement en 2008 du fait d'intermittentes interruptions de la fourniture d'électricité, de la hausse des prix du pétrole et des denrées alimentaires, et de la crise financière internationale. • Selon un rapport de suivi des OMD du gouvernement « il est possible que la RCA atteigne certains OMD si des changements sont apportés ». Il s'agit notamment des OMD 2 (éducation primaire pour tous) ; 3 (égalité entre les sexes); 4 (mortalité infantile); 6 (lutte contre le VIH/SIDA, le paludisme et d'autres maladies); 7 (environnement). Le pays est en perte de vitesse pour ce qui de l'OMD 1 (réduction de la pauvreté) et 5 (santé maternelle) ; on dispose d'informations insuffisantes sur l'objectif 8 (partenariats). • Le revenu national brut par habitant reste faible à 450 \$EU en 2009
Indicateur	Pilier I - Appui supplémentaire – Critères d'éligibilité applicables à la deuxième étape
Conditions macroéconomiques améliorées et saines pratiques en matière de dette	<ul style="list-style-type: none"> • La RCA a maintenu son engagement à assurer un cadre macroéconomique solide et à poursuivre les réformes structurelles. La revue finale de l'appui du FMI aux réformes économiques et financières au titre de la FEC a été jugée satisfaisante en avril 2010. • La RCA a obtenu un allègement de la dette en parvenant au point d'achèvement au titre de l'initiative renforcée en faveur des PPTE en juin 2009. • L'allègement de la dette a sensiblement amélioré la soutenabilité de la dette de la RCA, réduisant sa dette extérieure à environ 578 millions de dollars EU à fin 2009. Le gouvernement négocie avec les créanciers membres et non membres du Club de Paris afin de conclure des accords bilatéraux conséquents. La dette publique devrait décliner de 32% du PIB en 2009 à près de 28% du PIB à fin 2010.
Saines pratiques en matière de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> • Les revues des dépenses publiques indiquent des améliorations au niveau de plusieurs aspects de la gestion économique et financière, dont : • L'institution d'un manuel de procédures pour l'octroi des exonérations par le Comité interministériel chargé d'examiner toutes les demandes d'exonération d'impôts et droits de douane. Cette mesure, conjuguée à la mise en réseau des systèmes informatiques de la Direction des impôts (SYSTEMIF) et des douanes (ASYCUDA) et au renforcement des capacités de leurs personnels, a contribué à améliorer la mobilisation des recettes publiques. - Tous les comptes parallèles de l'État ont été fermés, et un compte unique du Trésor est maintenu à la BEAC; l'informatisation a été achevée pour assurer le contrôle des dépenses publiques grâce au logiciel GESCO installé sur le système informatique du Trésor. - La Direction générale des marchés publics et l'autorité de réglementation des marchés publics sont opérationnelles depuis 2009, tandis que la révision du code d'investissement suit son cours.
Transparence des comptes publics	Le gouvernement publie des rapports trimestriels sur l'exécution du budget afin d'accroître la transparence et de mieux informer sur ses politiques budgétaires ; le budget 2010 a également été rendu public.

République centrafricaine : Matrice de la performance pour la période allant à décembre 2010

<p>Volonté de consolider la paix et la sécurité</p> <p>Conditions macroéconomiques et politique de la dette</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La RCA a fait des progrès significatifs dans la consolidation de la paix ainsi que le renforcement de la sécurité et du dialogue, particulièrement depuis la tenue du Dialogue politique inclusif (DPI) en décembre 2008. Le DPI a essentiellement débouché sur le lancement du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR), dont la mise en œuvre enregistre des progrès. • Le 23 janvier 2011, la RCA a organisé des élections présidentielles et législatives dans un climat assez paisible et qui ont été jugées globalement satisfaisantes par la communauté internationale. Ces élections démocratiques constituent les deuxièmes du genre dans le pays depuis le changement politique intervenu en 2003. • La sixième et dernière revue du programme économique et financier de la RCA avec le FMI, appuyé dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC), a été effectuée en avril 2010 et approuvée par le Conseil d'administration du FMI le 25 août 2010. • L'exécution de ce programme a été jugée satisfaisante par le FMI, dont le Conseil d'administration a salué les efforts déployés par le gouvernement centrafricain pour poursuivre les réformes économiques et financières en dépit du contexte international national et international difficile. • La RCA a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE en juin 2009, créant ainsi une marge budgétaire additionnelle pour les activités de reconstruction et de développement. En effet, cela a permis à la RCA de bénéficier d'un allègement de la dette d'un montant de 578 millions de dollars EU, le ratio du stock de la dette déclinant de près de 63% en 2008 à environ 29,2% en 2010.
<p>Gestion des finances publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dans la gestion des ressources publiques, des progrès significatifs ont été réalisés, particulièrement à travers une mobilisation plus accrue des ressources intérieures et du respect de plus en plus strict des procédures de dépenses publiques. Ces efforts ont soutenus par les partenaires au développement du pays, en particulier la Banque africaine de développement et la Banque mondiale dans le cadre de leur Document de stratégie conjointe de partenariat avec le pays (JCPSP) 2009-2012. • Concernant les recettes publiques, un manuel de procédures a été élaboré par le Comité interministériel chargé d'examiner toutes les demandes d'exonération d'impôts et droits de douane (ce manuel supprime toutes les exemptions exceptionnelles). Cette mesure, conjuguée à la mise en réseau des systèmes informatiques de la Direction des impôts (SYSTEMIF) et des douanes (ASYCUDA) et au renforcement des capacités de leurs personnels, a contribué à améliorer la mobilisation des recettes publiques. Par conséquent, le ratio recette intérieure/PIB devrait atteindre le seuil de 10% en 2010 (pour la première fois depuis 2005), mais demeure en dessous de l'objectif fixé (12.9%). • En ce qui concerne les dépenses, tous les comptes parallèles de l'État ont été fermés, et un compte unique a été maintenu par le Trésor auprès de la BEAC. L'ensemble de la chaîne des dépenses publiques a été entièrement informatisé en ayant recours au logiciel GESCO installé sur le système informatique du Trésor. En outre, la Direction générale des marchés publics et l'autorité de réglementation des marchés publics fonctionnent depuis 2009, tandis que la révision du code d'investissement est en cours.
<p>C. Transparence des comptes publics</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au chapitre de la gestion des ressources naturelles, des progrès significatifs ont été réalisés par la RCA, particulièrement en ce qui concerne les principes ITIE. En effet, suite à l'élaboration d'un nouveau Code minier et la publication du premier rapport ITIE (rapport pour 2006 en 2009), la RCA a, en 2010, préparé des rapports (2007, 2008 et 2009) portant sur les recettes tirées de la production du diamant, de l'or et de l'uranium. Ce progrès, conjugué au renforcement des capacités de l'ITIE-RCA (Secrétariat technique, Comité de pilotage et Conseil national) devrait permettre à la RCA de rapidement obtenir le statut de pays conforme aux principes. • Pour ce qui est du secteur de la foresterie, le pays continue de mettre en œuvre le plan d'action pour l'application de la loi et la gouvernance dans le secteur de la foresterie en Afrique (AFLEG), tandis que la révision du Code forestier a permis de rendre effectives les dispositions portant rétrocession de 30 % des taxes d'abattage et de 25 % des taxes de reboisement aux communautés locales. • Avant cela, il convient également de mentionner la création de l'Agence nationale d'investigations financières (ANIF), de l'autorité judiciaire de l'État et du service financier du

<p>Stratégie de réduction de la pauvreté du pays</p>	<p>ministère de la Justice, ainsi que la mise sur pied d'un Comité de lutte contre la corruption comprenant des représentants du gouvernement, de la société civile et du secteur privé en 2008, et la finalisation en cours de la Stratégie nationale anti-corruption.</p> <ul style="list-style-type: none"> • La RCA vient d'achever la mise en œuvre de son premier Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP) pour 2008-2010, dont l'évaluation a été présentée au cours d'un atelier organisé le 10 novembre 2010. • Le gouvernement a, le 23 novembre 2010, officiellement lancé la préparation de la deuxième génération de document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (DSRP 2). Ce document sera présenté au cours d'une Table ronde des donateurs que le gouvernement prévoit d'organiser avec le soutien des partenaires au développement début juin 2011.
<p>Stratégie de la Banque sous le FAD-11</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Fin 2010, la Banque a procédé à une revue à mi-parcours de sa stratégie conjointe avec la Banque mondiale (DSPPC 2009-2012) dont le rapport a été approuvé par CODE le 9 décembre 2010. En accord avec les autorités de la RCA, la revue a abouti en particulier au maintien des deux piliers de la stratégie pour le reste de la période, à savoir : i) consolidation des capacités administratives et de gouvernance économique, et ii) réhabilitation et développement des infrastructures socioéconomiques. • La revue à mi-parcours fait état de progrès significatifs accomplis dans l'exécution des activités sous le Pilier 1, et des efforts à faire par la Banque et la Banque mondiale aux fins de renforcer les mesures du Pilier 2.
<p>OMD</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Au titre des OMD, un rapport de suivi préparé en mai 2010 souligne que les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs restent limités au regard de l'ampleur des défis. Toutefois, les tendances observées sont encourageantes pour ce qui est des cibles concernant l'enseignement primaire, l'accès à l'eau potable et l'éducation des filles. En revanche, les autres indicateurs tels que ceux ayant trait à la pauvreté, à la main-d'œuvre, à l'emploi, à la mortalité maternelle et infantile n'ont enregistré que de légers progrès. • L'Indice de développement humain (IDH), particulièrement faible pour la RCA, traduit clairement les conditions de vie difficiles de la population. Les difficultés proviennent principalement de l'accès limité aux services sociaux de base (près de 86 % de la population n'ont pas accès aux services de santé), particulièrement à l'extérieur de Bangui, la capitale. Une stabilité et des progrès soutenus au niveau des réformes seront réécrits pour assurer une paix et une relance économique durables.

Comores : Évaluation de l'éligibilité au deuxième cycle de l'appui supplémentaire de la FEF au cours du FAD-12

Indicateur	Pilier I - Appui supplémentaire – Critères d'éligibilité applicables à la première étape
Volonté de consolider la paix et la sécurité	Avec une note harmonisée d'EPIP de 2.70, les Comores se situent bien en dessous du seuil de 3,2 à partir duquel un pays est classé comme un État fragile et/ou sortant de conflit; Depuis les Accords de Fomboni de 2000 qui ont créé une nouvelle union des Comores mettant fin à la crise séparatiste à Anjouan, les Comores jouissent d'une stabilité politique et de la sécurité; Les élections présidentielles et des gouverneurs des trois îles, organisées en décembre 2010, se sont déroulées dans des bonnes conditions de transparence, et ont été jugées conformes aux normes internationales.
Besoins économiques et sociaux non satisfaits	Avec 0,428 comme IDH, les Comores se classent 140e sur un total de 182 pays dans le Rapport sur le développement humain 2010 du PNUD ; En dépit de certains progrès, les Comores connaissent la pauvreté qui touche près de 70 % de la population, particulièrement les jeunes dans les zones rurales ; La performance économique des Comores depuis la fin de la situation à Anjouan reste fragile, et le pays fait face à des obstacles structurels majeurs qui assombrissent les perspectives de développement ; Les progrès accomplis dans la réalisation des OMD sont limités.
Indicateur	Pilier I - Appui supplémentaire – Critères d'éligibilité applicables à la deuxième étape
Amélioration du cadre macroéconomique et adoption d'une politique judicieuse de la dette	Le 21 janvier 2011, les consultations au titre de l'article IV ont été conclues avec le FMI, et soulignent des progrès significatifs réalisés au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) Les Comores ont atteint le point de décision au titre de l'initiative PPTE en juillet 2010, ouvrant ainsi la voie au premier allègement intérimaire de la dette. En novembre 2009, le Club de Paris a consenti aux Comores un allègement de la dette bilatérale. Cela étant, le ratio dette/PIB reste très élevé en 2010, représentant 37,3% du PIB et 308% des exportations de biens et services. L'atteinte du point d'achèvement à la fin de 2012 devrait ouvrir la voie à une réduction significative du stock de la dette au titre de l'IADM.
Saines pratiques en matière de gestion financière	Dans le cadre du Projet de renforcement des capacités institutionnelles (PRCI) initié en 2009, la Banque appuie les Comores dans les domaines de la gouvernance économique et financière, la gestion des finances publiques et la gestion de la dette ; une stratégie de gestion des finances publiques a été finalisée à la fin de 2010; une réforme du Code des impôts est également à l'étude. Cependant, des pratiques anticoncurrentielles découlant de la loi portant attribution de la citoyenneté selon des critères économiques (Economic Citizenship Law) ne rend pas le climat d'investissement favorable et freine l'investissement public et privé. Le projet de la réforme du Code des marchés publics est à l'étude ; Les Comores souffrent d'une manière générale d'insuffisances de capacités dans tous les services de l'État.
Transparence des comptes publics	À l'heure actuelle, il n'existe pas de Cour des comptes aux Comores chargée de la certification.
Mise en œuvre du programme d'aide de la Banque au cours du FAD-11	L'objectif du DSP intérimaire approuvé en mars 2009 était de renforcer les institutions et le cadre macroéconomique, ainsi que d'améliorer la fourniture des services de base d'alimentation en eau à la population. La mise en œuvre de la stratégie de la Banque a été ralentie par des problèmes de ressources humaines qualifiées et de ressources financières ; L'ensemble du portefeuille de la Banque aux Comores est constitué de dons ; À fin 2010, le portefeuille de la Banque aux Comores comprenait une opération du FAD (PRCI - 5,26 millions d'UC) et deux opérations financées sur les ressources de la FEF, dont une aide budgétaire (PAREF (2 millions d'UC) ¹¹ , ii) un projet d'eau et assainissement (8 millions d'UC) ¹² et deux (2) opérations d'urgence d'appui à la sécurité alimentaire (1,5 MUA) et la lutte contre les effets des inondations d'avril 2009 (0,667 MUA). Au total, les ressources allouées par la Banque aux Comores à fin décembre 2010, s'élevaient à 18,07 millions d'UC. Fin 2010, le taux de décaissement des ressources du FAD s'établissait à 7,87 %, et représentait une contreperformance significative par rapport au calendrier d'exécution initial.
Consolidation de l'économie politique et de la paix	Depuis les Accords de Fomboni signés en 2000, à l'issue de la crise d'Anjouan en 2007, les Comores connaissent une stabilité politique qui a conduit à l'organisation d'élections libres et démocratiques (les élections présidentielles et des gouverneurs des îles le 26 décembre 2010). Toutefois, les récentes tentatives de modifier la Constitution en 2009 montrent que la démocratie reste fragile et a besoin d'être consolidée dans un régime juridique modernisé et opérationnel.
Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de	L'Union des Comores a préparé une Stratégie intérimaire pour la croissance et la réduction de la pauvreté (SICRP) en 2003, selon une approche participative incluant la population, et en étroite partenariat avec la communauté internationale. La SICRP a été révisée pour la première fois en juin 2005, et un plan d'action triennal (2006-2009) a été préparé. Le plan était basé sur trente-cinq (35) programmes prioritaires regroupés en sept (7) domaines

¹¹ Le PAREF a été achevé le 31 décembre 2010.

¹² Le coût total du projet est de 21,52 millions d'UC, dont 2 millions d'UC pour le programme d'IAEAR et 8,64 millions d'UC financés par la FEF (Piliers I et III).

réduction de la pauvreté	<p>stratégiques d'intervention : i) Création de conditions pour un développement économique durable ; ii) Promotion du secteur privé axée sur les secteurs à potentiel de croissance (agriculture, élevage, pêche et tourisme) ; iii) Renforcement de la gouvernance et la justice ; iv) Amélioration de l'état de santé de la population ; v) Promotion de l'éducation et de la formation professionnelle en vue d'améliorer le capital humain ; vi) Promotion d'un environnement sain pour la durabilité du développement, et vii) Sécurité et lutte contre le terrorisme. Le déficit moyen annuel de financement du plan d'action initial a été estimé à 38,8 milliards de FC, soit 78 millions d'euros ou 140 euros par habitant.</p> <p>En septembre 2009, le Document final de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (DSCR) a été présenté. Les domaines prioritaires de la stratégie sont : i) promotion de la stabilité macroéconomique ; ii) activité dans les secteurs productifs de l'agriculture, de la pêche et du tourisme ; iii) la gouvernance, et iv) le développement humain.</p> <p>Fin 2010, le gouvernement a, avec le concours de la Banque africaine de développement (BAD), entrepris un exercice de hiérarchisation en vue de mettre en œuvre sa stratégie et d'optimiser l'impact attendu des activités proposées.</p>
Progrès accomplis dans la stabilisation du cadre macroéconomique	<p>Dans le cadre de l'accord triennal conclu avec le FMI (2008-2010), des progrès substantiels ont été accomplis dans la gestion macroéconomique. Le PIB réel a crû de 1,8 % en 2009 et de 2,1% en 2010. L'inflation, qui s'établissait à 10 % en 2008 du fait des crises énergétiques et alimentaires, a chuté à 3 % en 2010. L'appartenance des Comores à la zone Franc et la mise en œuvre d'une politique monétaire prudente ont également été des facteurs de nature à promouvoir la stabilité économique. En outre, le montant des envois de fonds des migrants à destination des Comores (72 millions d'euros, représentant 24 % du PIB et 346 % de l'aide publique au développement (APD)) permet d'appuyer l'économie (le secteur de la construction, en particulier), mais a une incidence négative sur la balance des paiements en raison des niveaux élevés des importations, et pourrait constituer à terme un facteur de déséquilibre et accroître la dépendance du pays des ressources extérieures</p>
Progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes structurelles et création d'un environnement favorable pour les activités du secteur privé.	<p>En dépit des progrès accomplis dans la gestion et la croissance macroéconomiques, les Comores restent encore handicapées par des contraintes structurelles majeures, particulièrement en ce qui concerne le climat d'investissement et la gestion des entreprises de services publics (télécommunications, électricité, importation des hydrocarbures). Dans le secteur financier, les autorités comoriennes se doivent de poursuivre le contrôle bancaire. Cela étant, la principale contrainte structurelle reste le poids du service public, qui absorbe plus de 80 % des dépenses budgétaires au détriment de l'investissement public.</p>
Progrès accomplis dans l'allègement du fardeau de la dette au titre de l'initiative PPTE	<p>Les Comores ont atteint le point de décision au titre de l'initiative PPTE en juillet 2010, ouvrant ainsi la voie au premier allègement intérimaire de la dette.</p> <p>En novembre 2009, il a été consenti aux Comores un allègement de la dette bilatérale, d'un montant de 13,9 millions de dollars EU par le Club de Paris.</p> <p>Cependant, le ratio dette/PIB reste encore très élevé, et représentait 37,3 % du PIB en 2010 et 308 % des exportations de biens et services.</p> <p>L'atteinte du point d'achèvement à la fin de l'année 2012 devrait ouvrir la voie à un allègement significatif de la dette au titre de l'IADM.</p>
Progrès accomplis dans la réalisation des OMD	<p>Les progrès dans la réalisation des OMD restent limités et sont freinés par le manque d'investissement dans les infrastructures de santé et de l'éducation. La pauvreté affecte plus de 60 % de la population, en particulier les jeunes et les femmes en milieu rural.</p>
Défis et opportunités au cours du cycle du FAD-12	<p>En dépit des progrès enregistrés au cours des deux dernières années au plan de la croissance (1,8 % en 2009 et 2,1% en 2010), la croissance reste extrêmement fragile et sensible aux chocs extérieurs. Les Comores souffrent de contraintes structurelles majeures (climat d'investissement peu propice à la croissance, gestion du secteur public, poids du service public, etc.). Les principaux défis, outre la faible croissance, concernent la lutte contre la pauvreté et la réduction du taux de chômage et l'amélioration de la gestion des finances publiques pour créer des marges pour des interventions d'investissement. La réduction de la dépendance des ressources extérieures et la mobilisation des ressources intérieures (épargne, ressources fiscales directes et indirectes) constituent un autre défi majeur.</p>

République démocratique du Congo : Évaluation de l'éligibilité au deuxième cycle de l'appui supplémentaire de la FEF au cours du FAD-12

Indicateur	Pilier I - Appui supplémentaire – Critères d'éligibilité applicables à la première étape
Volonté de consolider la paix et la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • La RDC a obtenu une note harmonisée d'EPIP de 2,76 en 2010, note en dessus du seuil de 3,2 pour la fragilité et les pays touchés par un conflit ; • Après avoir connu des années de violent conflit, la RDC a désormais retrouvé la paix et la stabilité ; • En 2006, le pays a organisé de véritables élections, paisibles et crédibles pour le choix du président, des parlementaires et la mise en place des conseils locaux. La prochaine élection présidentielle est prévue pour fin 2011, et tout porte à croire qu'elle sera tenue.
Besoins sociaux et économiques non satisfaits	<ul style="list-style-type: none"> • La RDC a été classée 168^e sur 169 pays sur l'Indice de développement humain des Nations Unies en 2010 • La pauvreté est généralisée – 60 pour cent de la population vit avec moins de 1 dollar par jour. • La performance économique post-conflit de la RDC était initialement robuste, mais a connu un ralentissement du fait des crises alimentaires, pétrolières et financières à l'échelle mondiale. • Les progrès accomplis dans la réalisation des OMD sont insignifiants.
Indicateur	Pilier I - Appui supplémentaire – Critères d'éligibilité applicables à la deuxième étape
Conditions macroéconomiques améliorées et saines pratiques en matière de dette	<ul style="list-style-type: none"> • La RDC a atteint son point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE et est devenue éligible à un allègement de la dette dans le cadre de l'IADM en juillet 2010. En septembre 2010, le Club de Paris a consenti à annuler les remboursements exigibles. La réduction de la dette devrait intervenir en 2011, pour un montant total de 7,2 milliards de dollars • La deuxième revue de la RDC en septembre 2010 au titre de la Facilité élargie de crédit, dans le cadre de l'appui du FMI (Rapport pays n° 10/360 du FMI), indique qu'avec le concours de la communauté internationale, la stabilité macroéconomique a été réalisée.
Saines pratiques en matière de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> • Un Comité de pilotage sur la réforme des finances publiques (COREF), chargé de coordonner et de mettre en œuvre des réformes, a été mis sur pied en août 2009 ; • Un Plan stratégique pour la réforme des finances publiques (PSRFP) a été adopté par le gouvernement en mars 2010, incluant le cadre, un plan d'action triennal pour les réformes devant être mises en œuvre dans cinq domaines : planification et préparation du budget, système budgétaire, gestion des dépenses, comptabilité et gestion de trésorerie, système de contrôle et tables de coûts indicatifs ; • Un nouveau code des marchés publics a été adopté en avril 2010, y compris des mesures et documents clés de mise en œuvre, la création d'institutions clés et l'adoption d'un manuel de procédures ; • Les bonnes pratiques en matière de dépenses publiques ont conduit à des améliorations au niveau de plusieurs aspects de la gestion économique et financière, notamment une efficacité accrue des organismes publics, grâce à la mise à la retraite de 3741 fonctionnaires et responsables sur tout l'ensemble du territoire au cours de la période 2009-2010 ; • Cela étant, des déficits de capacités persistent au sein des ministères des Finances et du Plan.
Transparence des comptes publics	<ul style="list-style-type: none"> • En février 2010, le manuel sur le processus budgétaire et le cycle des dépenses publiques a été révisé. Cette révision a permis d'intégrer les procédures de dépenses d'urgence dans le cycle des dépenses, qui a été également renforcé par l'inclusion des dépenses au titre de la masse salariale et du remboursement de la dette publique. • Les rapports de suivi du budget ont été produits de façon régulière, en dépit de certaines insuffisances en termes de fiabilité et d'état complet de l'information. Pour ce qui est du système comptable, l'Office de gestion de trésorerie et d'autorisation des paiements (DTO) a produit les soldes des comptes jusqu'à fin décembre 2009 ; • Parallèlement, le gouvernement a entrepris des actions visant à moderniser le cycle à travers l'acquisition d'un nouveau matériel et d'un logiciel plus robuste.

RDC : Matrice de la performance pour la période allant à décembre 2010

Critères	Performance du pays
<p>Mise en œuvre du programme d'aide de la Banque au cours du cycle du FAD-11</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif de la Stratégie d'assistance-pays de la Banque était d'aider le gouvernement à maintenir la stabilité macroéconomique, tout en mettant en œuvre les mesures de gouvernance. La Stratégie 2008-2012 de la Banque s'articulait autour de deux piliers : i) appui à la bonne gouvernance, et ii) promotion de la croissance favorable aux pauvres ; • L'appui à la gestion des finances publiques a été relativement efficace, en ce sens qu'il a fourni un bon cadre pour la discipline budgétaire et une exécution du budget ; • Au mois de décembre 2010, le portefeuille du Groupe de la BAD comprenait 10 projets qui se trouvaient à divers stades d'exécution, pour un montant approuvé de 418,3 millions d'UC. Sur ce montant approuvé, au total 96,97 millions d'UC avaient été décaissés. La décomposition du portefeuille se présente comme suit : Secteur de l'infrastructure (75,76 pour cent), Agriculture (14,79 pour cent) et secteur social (9,56 pour cent). L'âge moyen du portefeuille est de 4 ans. • L'ouverture du bureau extérieur de la Banque en RDC a contribué à améliorer la gestion du portefeuille et la visibilité de la Banque ; • L'accès à l'appui supplémentaire accru de la FEF, et la souplesse qui caractérise la Facilité, ont permis de faire face aux retards accusés dans la mise en œuvre des projets ; • Les mécanismes de suivi et d'évaluation du gouvernement ont également aidé à assurer une utilisation efficace et efficiente des ressources des donateurs, dont celles de la Banque.
<p>Consolidation de l'économie politique et de la paix</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La RDC est l'un des rares pays à avoir réussi une transition démocratique en 2007 ; un système démocratique pluraliste durable est en train de se mettre en place progressivement dans le pays ; • Les efforts de paix et de reconstruction sont en train d'être déployés dans un contexte de conditions socioéconomiques difficiles dans le pays.
<p>Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La RDC a effectivement mis en œuvre une Stratégie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance (SRPC) adoptée en 2006, qui a constitué le principal document de référence pour l'orientation et l'élaboration de toutes les politiques du gouvernement. La SRPC a été par la suite prorogée de 2008 à 2010. Elle mettait l'accent sur la paix et la reconstruction des communautés. • Les rapports annuels d'avancement de la SRPC ont été préparés régulièrement sur une base annuelle, depuis 2008. Les rapports fournissent une évaluation de la Stratégie de réduction de la pauvreté de la RDC, et en particulier, les progrès accomplis au plan de la stabilité macroéconomique, des taux élevés d'exécution du budget et des allocations budgétaires en faveur des dépenses prioritaires, la réforme de la gestion des finances publiques (GFP), la redynamisation des services clés d'infrastructure, les bons résultats initiaux au niveau des indicateurs sociaux. La Note consultative conjointe des services préparée par les services de la Banque mondiale et du FMI a félicité le gouvernement pour l'ensemble des progrès accomplis dans la mise en œuvre des stratégies et jugé ces progrès satisfaisants. • Pour consolider cet acquis, le gouvernement, de concert avec les partenaires au développement, a effectué en mars 2010 une revue initiale de la SRPC de façon à évaluer les progrès réalisés. La préparation de la SRPC 2 pour la période 2011-2015 se trouve à sa phase finale. La SRPC 2 s'articulera autour de cinq domaines prioritaires : i) promouvoir la bonne gouvernance et consolider la paix, ii) renforcer la stabilité macroéconomique et la croissance ; iii) améliorer l'accès de la population aux services sociaux de base ; iv) lutter contre le VIH/SIDA et les principales maladies, et v) promouvoir la dynamique communautaire. Le gouvernement a initié le processus d'élaboration de sa stratégie à long terme en vue de la définition de la vision 2025.
<p>Progrès accomplis dans la stabilisation du cadre macroéconomique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quoique ayant réalisé la stabilité macroéconomique, la RDC reste un pays sortant de conflit, dont les perspectives de croissance dépendent de la reconstruction de l'infrastructure et le développement d'un secteur financier accessible. • Les efforts de reconstruction qui ont suivi la fin de la guerre civile sont loin d'être achevés, et en dépit de la croissance économique relativement forte en 2010, le revenu par habitant reste faible.

<p>Progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes structurelles et création d'un environnement favorable pour les activités du secteur privé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement est en passe de mettre en œuvre avec succès plusieurs réformes structurelles dans les domaines de la gouvernance, de la décentralisation, et de la gestion des finances publiques. Les progrès substantiels enregistrés au niveau du renforcement des capacités et de l'amélioration de la gestion des finances publiques fournissent une base pour améliorer la prestation des services. Un cadre unique, consensuel de référence, "le Cadre stratégique pour la mise en œuvre de la décentralisation" (CSMOD), a été mis en place en juin 2009 afin d'accélérer le processus de décentralisation grâce à la promotion du leadership local, de la responsabilité et de la maîtrise des outils de base au sein des administrations centrales et provinciales et des organismes décentralisés. Cela étant, la capacité administrative au sein des autorités locales reste faible. • Le cadre et les systèmes de gestion des finances publiques ont été renforcés dans le cadre des efforts généraux déployés pour améliorer la transparence et l'obligation de rendre compte. Un Plan stratégique pour la réforme des finances publiques (PSRFP) a été adoptée en mars 2010. Un code des marchés publics a été adopté par le Parlement en avril 2010, avec ses règlements d'application. Des efforts sont en cours pour réviser les réglementations générales de comptabilité publique, et le gouvernement a également commencé à simplifier la nomenclature des recettes utilisée par la Direction générale des recettes administratives et domaniales (DGRAD), anticipant sur les futurs efforts pour préparer et adopter un projet de loi sur la nomenclature des recettes enregistrées par les provinces conformément aux dispositions constitutionnelles.
<p>Progrès accomplis dans l'allègement du fardeau de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Un financement de trois ans au titre de la Facilité élargie de crédit (FEC) en faveur de la RDC a été approuvé par le FMI le 11 décembre 2009, d'un montant équivalant à 346,45 millions de DTS (environ 541 millions de dollars EU, soit 65 pour cent du quota du pays au FMI) ; • La RDC a atteint le point d'achèvement de l'initiative renforcée PPTE et est devenu admissible à l'allègement de la dette au titre de l'IADM le 30 juin 2010. Le stock de la dette extérieure éligible au titre de l'initiative PPTE estimé au point de décision en 2002 a été revu à la hausse suite à l'exercice d'apurement de la dette. En conséquence, le stock nominal de la dette est passé de 113 millions de dollars EU à 10772 millions de dollars EU, et la valeur actualisée de la dette après le traditionnel allègement de la dette a été revu à la hausse de 933 millions de dollars EU à 8801 millions de dollars EU à fin décembre 2002 en VAN ; • En 2005, Le gouvernement a installé et pleinement mis en route un système informatisé d'enregistrement de la dette, couvrant toute la dette publique et à garantie publique ; • La Direction générale de la dette publique (DGDP) au sein du ministère des Finances est chargé de l'analyse et de la gestion du portefeuille de la dette publique. Elle a fait installer un système de gestion de la dette et de gestion financière (DMFAS) capable de produire des rapports sur la dette extérieure ; • Le Groupe de la Banque prépare actuellement une initiative devant inclure une composante destinée à renforcer les capacités du service de gestion de la dette, y compris les ressources humaines, la gestion des données sur la dette et l'analyse de soutenabilité de la dette. Ces initiatives visent à assurer le maintien de la dette à des niveaux soutenables.
<p>Progrès accomplis dans la réalisation des OMD</p>	<p>La RDC a fait des progrès dans la réalisation de certains OMD, notamment i) l'éducation primaire, ii) la santé maternelle et infantile. Toutefois, le pays continue d'être à la traîne en ce qui concerne la réalisation des objectifs dans les principaux domaines que sont la réduction de la pauvreté, la lutte contre le SIDA, et la protection de l'environnement. Comme on peut s'y attendre pour un pays sortant de conflit, la précision et la fiabilité des données statistiques fournies ont posé un défi important en ce qui concerne la détermination des progrès accomplis ; aussi, l'appui pour le renforcement des capacités dans le domaine de la collecte et l'analyse des données constituera un outil important.</p>
<p>Défis et opportunités au cours du cycle du FAD-12</p>	<p>En dépit des progrès enregistrés par la RDC au plan de la croissance économique, sa relance économique reste fragile. Le pays accuse un retard important dans la réalisation de la majorité des OMD, et reste vulnérable aux chocs extérieurs.</p>

Guinée-Bissau : Évaluation de l'éligibilité au deuxième cycle de l'appui supplémentaire de la FEF au cours du FAD-12

Indicateur	Pilier I - Appui supplémentaire – Critères d'éligibilité applicables à la première étape
Volonté de consolider la paix et la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • La Guinée-Bissau reste un État fragile, avec une note harmonisée d'EPIP Banque mondiale/BAD de 3.27 en 2010. Le pays continue de faire des progrès dans la consolidation de la paix et de la sécurité: • En 2009, des élections présidentielles ont été organisées avec succès dans un climat assez apaisé, les principaux candidats ayant signé un engagement à respecter les résultats des urnes. • Le programme prioritaire du nouveau président vise à renforcer les institutions nationales et à établir une autorité nécessaire pour consolider les réformes socioéconomiques et en matière de sécurité.
Besoins sociaux et économiques non satisfaits	<ul style="list-style-type: none"> • La Guinée-Bissau est l'un des pays les plus pauvres au monde, classé 164^e sur 182 pays sur l'Indice de développement humain des Nations Unies de 2009. • La pauvreté est généralisée avec, en 2007, un taux de pauvreté absolu de plus de 60 pour cent de la population vivant avec moins de deux dollars par jour. • La faiblesse des capacités institutionnelles et le caractère peu adéquat de l'infrastructure ont entravé la performance économique, la fourniture des services publics et les progrès au niveau des OMD.
Indicateur	Pilier I - Appui supplémentaire – Critères d'éligibilité applicables à la deuxième étape
Conditions macroéconomiques améliorées et saines pratiques en matière de dette	<ul style="list-style-type: none"> • La performance macroéconomique s'est améliorée suite à la mise en œuvre de deux programmes suivis par les services du FMI en 2006 et 2007, et d'un Programme d'aide d'urgence post-conflit (EPCA) en 2008 et 2009. • La bonne performance enregistrée dans le cadre du programme 2009 appuyé par EPCA a conduit à la stabilisation de l'économie. Suite à l'amélioration de la performance macroéconomique, le FMI a, le 7 mai 2010, approuvé un mécanisme de trois (3) ans (2010-13) dans le cadre de la Facilité élargie de crédit (FEC), qui est en cours de mise en œuvre. • La Guinée-Bissau a atteint le point de décision de son programme PPTE en 2000 et bénéficié d'un allègement de la dette à hauteur de 415,9 millions de dollars EU. En 2010, le pays est parvenu à son point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE. Une grande partie de la décennie suivant le point d'achèvement a été marquée par de fréquents troubles politiques et des politiques macroéconomiques peu cohérentes, qui ont eu pour effet d'allonger anormalement la période entre le point de décision et le point d'achèvement.
Saines pratiques en matière de gestion financière	<ul style="list-style-type: none"> • Un certain nombre de réformes a été mis en œuvre à l'effet d'améliorer la gestion des finances publiques, un objectif figurant au cœur du programme de réforme du gouvernement au titre des trois dernières années : • En 2009, le gouvernement a élaboré et adopté un plan d'action prioritaire pour la gestion des finances publiques qui s'inscrit dans un nouveau cadre institutionnel régissant le cycle budgétaire, ainsi qu'un nouveau cadre juridique. • Une loi organique sur la budgétisation et un décret relatif à la comptabilité publique ont été adoptés en 2010, qui définissent ensemble le cadre juridique du nouveau système de gestion des finances publiques. • En outre, le gouvernement a promulgué une législation complémentaire qui définit le rôle des différentes entités gouvernementales chargées de la formulation, de l'exécution et de la surveillance du budget. • La législation a séparé les fonctions d'exécution et de contrôle par la création d'un bureau de contrôleur financier, et la réorganisation de la Direction générale du budget afin de définir clairement les rôles des responsables administratifs et financiers au sein de chacun des ministères et de chacune des entités publiques. • Le gouvernement a, en outre, introduit le Système intégré pour la gestion des finances publiques en 2010.
Transparence des comptes publics	<ul style="list-style-type: none"> • L'introduction du Système intégré pour la gestion des finances publiques a été une réalisation qui a fait date dans la modernisation du système des finances publiques du pays.

	<ul style="list-style-type: none"> • Les progrès accomplis dans l'incorporation des modules de préparation, d'exécution financière du budget et de comptabilité ont permis au ministère des Finances de produire des rapports trimestriels d'exécution du budget et des états annuels des comptes dans les délais. • En 2009, le gouvernement a préparé un rapport annuel d'exécution du budget pour 2008 et deux rapports semestriels pour 2009, qui ont été rendus publics avec le projet de budget pour l'année suivante. • Depuis 2010, le ministère des Finances a publié des rapports trimestriels d'exécution du budget, qui ont été soumis au parlement et publiés dans la presse locale. • Dans l'ensemble, ces réformes ont produits des résultats significatifs sur la transparence du processus budgétaire.
Mise en œuvre du programme d'aide de la Banque au cours du cycle du FAD-11	L'objectif de la Stratégie d'assistance-pays de la Banque pour 2005-2009 était d'aider le gouvernement à atteindre point d'achèvement au titre de l'initiative PPTE en 2010. À cet effet, toutes les conditions pour parvenir au point d'achèvement sauf une ont été remplies, à avoir ; i) enregistrement d'une performance macroéconomique satisfaisante au moins au cours des six derniers mois ; preuve satisfaisante de la mise en œuvre de la SRP pendant une année au minimum, telle que fournie par le rapport annuel de l'évaluation par les services de Banque mondiale-FMI du pays (APR) ; iii) meilleurs résultats dans les domaines de la santé, de l'éducation et de la démobilisation, et iv) réformes dans les domaines de la gouvernance, y compris l'audit externe de l'exécution effective du budget 1997-99 et réforme du système des marchés publics.
Consolidation de l'économie politique et de la paix	La Guinée-Bissau fait des efforts louables pour la consolidation de la paix et de la sécurité, mais est confrontée à des défis importants sur le terrain, dont le rôle des officiers supérieurs de l'armée dans le processus politique.
Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté	Le premier document de stratégie nationale de réduction de la pauvreté (DENARP) a été finalisé en 2006 et couvrait la période 2007-2010. Les revues annuelles de la performance ont été franches dans leur évaluation des efforts initiaux insuffisants déployés par le gouvernement pour mettre en œuvre les politiques décrites dans la stratégie. La mise en œuvre a été entravée par une combinaison d'événements politiques, le problème connexe de taux élevé de renouvellement du personnel au sein des institutions, particulièrement en ce qui concerne le personnel cadre essentiel, et des difficultés courantes de gouvernance et de financement. Ces problèmes ont été exacerbés par des insuffisances structurelles dans le DSRP lui-même, en particulier le manque d'objectifs pratiques adéquatement définis et d'orientations politiques réalistes, et l'appropriation politique insuffisante de la stratégie. En dépit des difficultés liées à la longue durée de la mise en œuvre, une Note consultative conjointe des services de la Banque mondiale et du FMI (JSAN) fait état de progrès réalisés, et impute une part de la bonne performance à la stabilité politique et administrative en 2009/10. Un deuxième DSRP est en préparation, et devrait être finalisé d'ici le deuxième trimestre de 2011.
Progrès accomplis dans la stabilisation du cadre macroéconomique	Le FMI a participé au renforcement des capacités dans le domaine de la gestion macroéconomique à travers deux programmes suivis par le personnel (SMP) mis en œuvre en 2006 et 2007, suivis d'une Assistance d'urgence post-conflit (EPCA) en 2008. Une performance robuste enregistrée dans le cadre de l'EPCA de 2009 a conduit à la stabilisation de l'économie, avec une croissance résiliente dans le cadre de laquelle le PIB réel a atteint 3 pour cent, en dépit des défis extérieurs et politiques. L'inflation a ralenti et la stabilité budgétaire a été retrouvée. C'est dans le cadre de cette stabilité que le pays a atteint le point d'achèvement du programme PPTE en décembre 2010. La mise en œuvre d'une politique prudente de la dette de court à moyen terme, avec l'appui des institutions de développement, s'avèrera importante, si le pays doit consolider les progrès réalisés dans la gestion macroéconomique.
Progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes structurelles et création d'un environnement favorable pour les activités du secteur privé.	<ul style="list-style-type: none"> • La gestion des finances publiques a été au centre des efforts de réformes du gouvernement depuis 2007. Le gouvernement a élaboré et adopté un plan d'action prioritaire pour la gestion des finances publiques qui s'inscrit dans un nouveau cadre institutionnel régissant le cycle budgétaire, y compris un nouveau cadre juridique et l'introduction de systèmes informatiques (TI) pour l'exécution du budget. Ces réformes visent à améliorer l'efficacité, la transparence, et la responsabilité dans la gestion des dépenses publiques. • En 2009 et 2010, le gouvernement a adopté une loi organique relative à la budgétisation et à un diplôme en comptabilité publique, qui ensemble définissent le cadre juridique du nouveau système de gestion des finances publiques. Le gouvernement a également promulgué une législation complémentaire qui définit le rôle des différentes entités gouvernementales chargées de la formulation, de l'exécution et de la surveillance du budget.

	<p>La législation a séparé les fonctions d'exécution et de contrôle par la création d'un bureau de contrôleur financier, et la réorganisation de la Direction générale du budget afin de définir clairement les rôles des responsables administratifs et financiers au sein de chacun des ministères.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement a également accompli des progrès significatifs dans l'utilisation de l'outil informatique pour améliorer l'efficacité et la sécurité des transactions budgétaires, y compris l'introduction d'un Système intégré pour la gestion des finances publiques (SIGFP), qui a constitué une réalisation faisant date dans la modernisation des finances publiques du pays. • Le gouvernement continue d'améliorer la gestion des finances publiques, notamment par l'introduction d'un système informatisé de gestion de la dette (SYGADE) et la mise à jour du système informatique de l'administration douanière (ASCUDA).
Progrès accomplis dans l'allègement du fardeau de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE	Comme indiqué plus haut, la Guinée-Bissau a été admise au point d'achèvement de l'initiative PPTE en décembre 2010 et devrait être éligible, au-delà de l'initiative PPTE, à un allègement de la dette auprès des créanciers du Club de Paris, et dans le cadre de l'IADM auprès de l'IDA et du Groupe de la BAD. L'allègement au titre de l'IADM auprès de la BAD et de l'IDA est estimé à 94,4 millions de dollars EU et 126,7 millions de dollars EU, respectivement, en valeur nominale. La pleine fourniture de l'assistance au titre de l'initiative PPTE réduirait considérablement la dette extérieure publique de la Guinée Bissau en dessous du seuil PPTE de 150 %.
Progrès accomplis dans la réalisation des OMD	Guinée-Bissau a fait des progrès limités dans la réalisation de certains OMD, et continue d'être à la traîne pour ce qui est des objectifs dans les domaines clés que sont la santé, l'alimentation en eau et l'assainissement ; le pays se classe pratiquement au bas du tableau en ce qui concerne les indicateurs de santé maternelle et infantile. Comme il fallait s'y attendre, la précision et la fiabilité des données statistiques fournies ont posé un défi important en ce qui concerne la détermination des progrès accomplis ; aussi, l'appui pour le renforcement des capacités dans le domaine de la collecte et l'analyse des données constituera un outil important.
Défis et opportunités au cours du cycle du FAD-12	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement a accompli des efforts significatifs pour parvenir au point d'achèvement de l'initiative PPTE fin 2010 et a rempli toutes les conditions prévues sauf une et sollicite une dérogation concernant le non-respect de façon continue d'un déclencheur. Le gouvernement a par ailleurs fait des progrès dans l'amélioration de la gestion des finances publiques, en particulier la planification budgétaire, l'amélioration de la prévisibilité et du contrôle au cours de l'exécution du budget, le renforcement des procédures d'établissement de rapports et des contrôles internes et externes. • Le gouvernement a aussi initié un programme destiné à renforcer le recouvrement des recettes, à moderniser l'administration publique et lever les obstacles au développement du secteur privé. • Des défis majeurs se posent cependant en ce qui concerne la consolidation de la paix et de la sécurité, et la promotion d'une gouvernance démocratique les années à venir.

Sierra Leone : Évaluation de l'éligibilité au deuxième cycle de l'appui de la FEF au cours du FAD-12

Indicateur	Pilier I - Appui supplémentaire – Critères d'éligibilité applicables à la première étape
Volonté de consolider la paix et la sécurité	<ul style="list-style-type: none"> • La Sierra Leone a obtenu une note harmonisée d'EPIP de 3,42 en 2010, une note légèrement au dessus du seuil de 3,2 pour la fragilité et les pays touchés par un conflit. • Après avoir connu des années de violent conflit, la Sierra Leone a désormais retrouvé la paix et la stabilité. • En 2010, le pays a organisé deux véritables élections, paisibles et crédibles pour le choix du président, des parlementaires et la mise en place des conseils locaux. L'élection de 2007 a rendu possible une transmission pacifique et ordonnée du pouvoir du gouvernement à l'opposition.
Besoins sociaux et économiques non satisfaits	<ul style="list-style-type: none"> • La Sierra Leone est classée 158^e sur 169 pays sur l'Indice de développement humain 2010 des Nations Unies. • La pauvreté est généralisée, avec, en 2007, un taux de pauvreté absolue de plus de 60 pour cent de la population. • La performance économique post-conflit était initialement robuste, mais a connu un ralentissement du fait des crises alimentaire, pétrolière et financière à l'échelle mondiale. • Les progrès accomplis dans la réalisation des OMD sont insignifiants et le revenu national brut réel par habitant reste faible, à 340 \$EU en 2009
Indicateur	Pilier I - Appui supplémentaire – Critères d'éligibilité applicables à la deuxième étape
Conditions macroéconomiques améliorées et saines pratiques en matière de dette	<ul style="list-style-type: none"> • Les Consultations au titre de l'article IV de novembre 2010 (Rapport pays n° 10/370 du FMI) avec la Sierra Leone indiquent qu'avec le soutien de la communauté internationale, la stabilité macroéconomique a été réalisée. • La Sierra Leone a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE, devenant de ce fait admissible à un allègement de la dette au titre de l'IADM en 2006. En janvier 2007, le Club de Paris a consenti à annuler les remboursements exigibles. • L'allègement de la dette par la communauté internationale a permis de faire baisser la valeur nominale de la dette publique extérieure de la Sierra Leone de près de 142 % du PIB en 2005 à environ 32 % du PIB en 2007. Un niveau soutenable de la dette extérieure a donc été atteint après que le pays ait bénéficié de l'allègement de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE et de l'IADM.
Saines pratiques en matière de gestion financière	<p>Les revues des dépenses publiques constatent des améliorations au niveau de plusieurs aspects de la gestion économique et financière, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • La loi sur les marchés publics de 2004 a remplacé un système de passation des marchés ruineux et centralisé ; • Un Système intégré d'information relatif à la gestion financière (IFMIS) a été déployé dans les ministères, départements et organismes de l'État (MDA) ; • Une nouvelle législation en matière d'audit interne a été introduite, les compétences d'audit interne sont graduellement développées et déployées, et l'audit externe fait l'objet de renforcement ; • Toutefois, des déficits de capacités persistent au ministère des Finances et du Développement économique ; • Une gestion budgétaire appuyée sur un cadre juridique et réglementaire bien développé est requise.
Transparence des comptes publics	<ul style="list-style-type: none"> • Les fondements juridiques des normes fiduciaires ont été consolidés par l'introduction en 2005 de la loi sur la budgétisation et la comptabilité publiques (GBAA); • Le Département du comptable général a été renforcé ; la vérification annuelle des comptes publics est mise en conformité avec les normes en vigueur

Sierra Leone : Matrice de la performance pour la période allant à décembre 2010

Critères	Performance du pays
<p>Mise en œuvre du programme d'aide de la Banque au cours du cycle du FAD-11</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'objectif de la Stratégie d'assistance-pays pour 2005-2009 de la Banque était d'aider le gouvernement à maintenir la stabilité macroéconomique et à mettre en œuvre les mesures de gouvernance. • Les objectifs fondamentaux de la Stratégie d'assistance conjointe pour 2009-2012 de BAD/BM consistaient à assurer une croissance inclusive et des services pour tous, l'accent pour la BAD étant mis sur l'infrastructure et la gouvernance. • L'appui à la gestion des finances publiques a été relativement efficace en ce sens qu'il a offert un bon cadre pour la discipline budgétaire et une exécution efficace du budget. • À fin 2010, le portefeuille de la BAD comptait neuf (9) projets que se trouvaient à divers stades de mise en œuvre, pour un montant total approuvé de 108,41 millions d'UC. • Sur ce montant approuvé, un total de 26,48 millions d'UC a été décaissé • L'ouverture d'un bureau extérieur de la Banque en Sierra Leone a contribué à améliorer la gestion du portefeuille ainsi que la visibilité de l'institution. • L'accès à l'appui supplémentaire accru de la FEF, et la souplesse qui caractérise la Facilité, ont permis de faire face aux retards accusés dans la mise en œuvre des projets. • Les mécanismes de suivi et évaluation du gouvernement ont contribué à assurer une utilisation efficace et efficiente des ressources des donateurs, dont celles de la Banque.
<p>Consolidation de l'économie politique et de la paix</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Sierra Leone est devenue en 2007 l'un des rares pays à avoir réussi une transition démocratique ; un système démocratique pluraliste durable est en train de se mettre en place progressivement dans le pays ; • Un processus de paix et de réconciliation a largement achevé la tâche de mettre fin aux atrocités de la période du conflit.
<p>Progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie de réduction de la pauvreté</p>	<ul style="list-style-type: none"> • La Sierra Leone a effectivement mis en œuvre une Stratégie nationale de relance et deux Stratégies de réduction de la pauvreté (SRP) qui mettaient l'accent sur la paix et la construction de l'État ainsi que la réinsertion et la reconstruction des communautés. • Les Rapports annuels d'avancement de la SRP (SRP-APRS) ont été préparés par le gouvernement en 2006 et 2008. Les SRP-APRS fournissaient une évaluation de la stratégie de réduction de la pauvreté, particulièrement les progrès réalisés dans les domaines de la stabilité macroéconomique, de la protection des dépenses de réduction de la pauvreté, des réformes en matière de gestion des finances publiques (GFP), de la décentralisation des services publics, de la réhabilitation de l'infrastructure clé, et de l'amélioration des services sociaux. La Note consultative conjointe des services préparée par le personnel de la Banque mondiale et du FMI a félicité le gouvernement pour l'ensemble des progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies et jugé ces progrès satisfaisants • Pour consolider ces acquis, un Agenda pour le changement, qui constitue le troisième DSRP de la Sierra Leone, axé sur la croissance économique de nature à transformer le pays, a été élaboré pour être mis en œuvre au cours de la période 2008-2012. L'Agenda pour le changement s'articule autour de quatre domaines prioritaires stratégiques clés : i) l'énergie ; ii) l'infrastructure ; iii) l'agriculture, et iv) le développement humain, y compris les questions transversales comme la bonne gouvernance, la stabilité macroéconomique, le développement du secteur privé et la gestion des ressources naturelles.
<p>Progrès accomplis dans la stabilisation du cadre macroéconomique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Quoique ayant réalisé la stabilité macroéconomique, la Sierra Leone reste un pays sortant de conflit dont les perspectives de croissance dépendent de la reconstruction de l'infrastructure et du développement d'un secteur financier accessible. • Les efforts de reconstruction qui ont suivi la fin de la guerre civile en 2001 sont loin d'être achevés, et en dépit de la croissance économique relativement forte enregistrée ces dernières années, le revenu par habitant reste faible.
<p>Progrès accomplis dans la mise en œuvre des réformes structurelles et création d'un environnement favorable pour les activités du secteur privé.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Le gouvernement s'emploie à mettre en œuvre avec succès plusieurs réformes structurelles dans les domaines de la gouvernance, de la décentralisation, et de la gestion des finances publiques. Les progrès substantiels enregistrés au plan de la décentralisation et du renforcement des capacités, ainsi que de la gestion des finances publiques fournissent une base pour améliorer la prestation des services. La dévolution des services publics de base aux conseils locaux a été généralement efficace, notamment en rapprochant les services de la population. Cependant, en dépit de ce progrès, les capacités administratives au sein des autorités locales restent faibles. • Le cadre et les systèmes de gestion des finances publiques ont été renforcés dans le cadre d'un effort général visant à améliorer la transparence et la responsabilité. Des progrès ont été également accomplis dans le renforcement du Département du comptable général. Le système de passation des marchés publics a été aussi renforcé par l'adoption de nouvelles règles de passation des marchés et la création d'une Autorité nationale des marchés publics. Ces réformes devraient contribuer à réduire les pertes et la fraude et à éclairer le processus budgétaire.

	<ul style="list-style-type: none"> • Un rapport d'étape de l'Évaluation des dépenses publiques et de la responsabilité financière a été achevé en 2007, dans le cadre duquel le pays a obtenu une note similaire à la moyenne des autres pays de la région malgré son départ tardif à la fin de la guerre civile.
Progrès accomplis dans l'allègement du fardeau de la dette dans le cadre de l'initiative PPTE	<ul style="list-style-type: none"> • La Sierra Leone a atteint le point d'achèvement de l'initiative PPTE renforcée et est devenue éligible à l'allègement de la dette au titre de l'IADM le 15 décembre 2006, bénéficiant ainsi d'un allègement de la dette auprès du FMI, de l'IDA, de la BAD, de la BEI, du FIDA, de la BADEA, de la BISD, et du Fonds de l'OPEP. En janvier 2007, les créanciers du Club de Paris ont consenti à annuler les remboursements exigibles. • L'allègement de la dette par la communauté internationale a permis de réduire la dette extérieure publique de la Sierra Leone, en valeur nominale, de près de 142 % du PIB fin 2005 à environ 32 % du PIB fin 2007. • Fin 2009, la dette extérieure publique et à garantie publique de la Sierra Leone, y compris les arriérés, en valeur nominale, était estimée à 692,6 millions de dollars EU. Cette dette est multilatérale (près de 57 %), bilatérale (8 %), et commerciale (35%). Les plus grands créanciers multilatéraux sont la Banque mondiale, la Banque, la Banque islamique de développement et le FMI. • Dans l'ensemble, le risque de surendettement de la Sierra Leone reste modéré (voir FMI /Banque mondiale, Sierra Leone : Analyse de soutenabilité de la dette, 2010)
Progrès accomplis dans la réalisation des OMD	<ul style="list-style-type: none"> • La Sierra Leone a accompli des progrès limités dans la réalisation de certains OMD, notamment l'éducation primaire, la lutte contre le VIH/SIDA, et certains aspects de l'égalité entre les sexes. Cela étant, le pays continue d'être à la traîne quant à la réalisation des objectifs dans les domaines clés que sont la santé, l'alimentation en eau et l'assainissement, et se classe presque au bas du tableau dans le monde, pour ce qui est des indicateurs de santé maternelle et infantile. Comme on peut s'y attendre pour un pays sortant de conflit, la précision et la fiabilité des données statistiques fournies ont posé un défi important en ce qui concerne la détermination des progrès accomplis ; aussi, l'appui pour le renforcement des capacités dans le domaine de la collecte et l'analyse des données constituera un outil important.
Défis et opportunités au cours du cycle du FAD-12	<ul style="list-style-type: none"> • En dépit des progrès enregistrés par la Sierra Leone au plan de la croissance économique, sa relance économique reste fragile. Le pays accuse un retard important dans la réalisation de tous les OMD, et reste également vulnérable aux chocs extérieurs.

Pratique de désengagement progressif des autres Banques multilatérales de développement (BMD)

1. **Banque mondiale** : La Banque mondiale a établi le guichet post-conflit au cours de la période de l'IDA 13, avec pour objectif de fournir des allocations exceptionnelles afin d'augmenter les PBA des pays éligibles sur une période de 5 ans, dont 2 ans de retrait progressif pour revenir à une PBA normale. Lors de la revue à mi-parcours de l'IDA 13, la durée de l'allocation exceptionnelle a été étendue à 7 ans, dont 3 ans de désengagement progressif pour revenir à des allocations de PBA normale. Pour l'IDA 15, la durée de l'allocation exceptionnelle pour les pays sortant de conflit a été prolongée davantage à 10 ans, en doublant la durée de la période de désengagement progressif, c'est-à-dire de 3 à 6 ans. Cette extension a favorisé les pays qui autrement auraient eu besoin de changer de statut pour rester éligible à des allocations exceptionnelles. Les pays faisant l'objet d'un réengagement ont, à leur tour, bénéficié des allocations exceptionnelles jusqu'à 5 ans, dont une allocation spéciale au cours des deux premières, et un retrait progressif proportionnel pour retrouver leur niveau habituel de PBA sur les trois années restantes.

2 Lors de la deuxième réunion sur la reconstitution des ressources de l'IDA16, les Plénipotentiaires de l'IDA ont examiné deux scénarios pour l'extension de la période de désengagement progressif pour les pays sortant de conflit et faisant l'objet de réengagement : une extension uniforme pour tous les pays, ou selon une approche au cas par cas, dans laquelle une extension est accordée aux pays par rapport à un ensemble précis de critères. S'ils ont globalement approuvé l'approche au cas par cas, les Plénipotentiaires ont cependant instruit la Direction d'affiner davantage les critères pour un désengagement progressif au cas par cas.

Au cours de la période de l'IDA 16, (correspondant au cycle du FAD-12), la Banque mondiale a appliqué les critères suivants, au cas par cas, pour évaluer les pays qui sont admissibles au désengagement progressif : i) situation économique et options de financement limitées, comme mesuré par le RNB par habitant (inférieur au seuil opérationnel de l'IDA) ou non-accès au financement de la BIRD ; ii) la présence de facteurs claires ralentissant la transition, en particulier une résurgence ou poursuite du conflit dans des parties du pays, et iii) notation de la performance du portefeuille de l'IDA, en moyenne, au cours des trois dernières années, le seuil pour l'extension étant une note supérieure ou égale à 3. La règle en matière de décision est de NE PAS prolonger la période de désengagement progressif d'un pays si la première condition n'est pas remplie ; et de le faire, si le pays remplit la première condition avec au moins une des deux autres conditions.

3 **Banque asiatique de développement (BAsD)** : La BAsD ne dispose pas actuellement de modalités spécifiques pour le désengagement progressif des pays sortant de leur situation de fragilité ou de conflit (FCAS), mais suit de près l'IDA pour les pays touchés par un conflit (par ex. Afghanistan). La BAD procède à l'élaboration d'un Manuel portant sur une approche différente de l'intervention dans les FCAS, dans lequel la question de désengagement progressif sera examinée de façon approfondie.